

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01274

Numéro SIREN : 328 163 191

Nom ou dénomination : 3 F FILIPPI TARGETTI FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2020 sous le numéro de dépôt 13047

Comptes annuels

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A

92160 ANTONY

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2019

APE : 4669A SIRET : 32816319100104

B2C

43/ 45 rue de Naples

Tel: 01 82 73 01 40

Fax:

75008 PARIS

Jeune Boursier
certifié conforme

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 15
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	16 à 19
- <i>Détail Compte de résultat</i>	20 à 23
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	24 et 25
- <i>Liasse 2067</i>	26
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	27 à 46

B2C

43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS

01 82 73 01 40

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS

B2C
43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS
01 82 73 01 40

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	319 450	299 343	20 108	55 745	35 637	63.93
	Fonds commercial (1)	1 800 512	1 800 512				
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	85 366	74 861	10 505	97 636	87 132	89.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	93 389		93 389	83 062	10 327	12.43
	Total II	2 298 716	2 174 715	124 001	236 443	112 442	47.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	35 068	26 408	8 660	202 011	193 352	95.71
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 163		14 163	11 875	2 288	19.27
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 494 286	54 369	1 439 917	1 553 919	114 002	7.34
	Autres créances	181 448		181 448	227 759	46 311	20.33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	171 166		171 166	374 327	203 162	54.27
	Charges constatées d'avance (3)	46 840		46 840	50 252	3 411	6.79
	Total III	1 942 971	80 777	1 862 194	2 420 144	557 951	23.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 241 688	2 255 493	1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 607 000)	607 000	607 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 360 933	3 360 933		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	53 421	53 421		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	327 731	327 731		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 607 143	2 424 395	1 182 748	48.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 734 476	1 182 748	551 728	46.65
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	992 533	741 943	1 734 476	233.77
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 000	30 000		
	Provisions pour charges				
	Total III	30 000	30 000		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	131 966	527	131 439	NS
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 417	45 419	37 999	83.66
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	1 243 722	794 314	63.87
	Dettes fiscales et sociales	556 099	466 728	89 371	19.15
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	139 209	128 249	10 960	8.55
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 948 728	1 884 645	1 064 083	56.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 948 728

1 884 645

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	6 763 722	174 187	6 937 909	8 297 842	1 359 933	16.39
Production vendue de biens						
Production vendue de services	53 037	5 338	58 375	54 534	3 840	7.04
Chiffre d'affaires NET	6 816 759	179 525	6 996 284	8 352 376	1 356 093	16.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			112 823	587 354	474 531	80.79
Autres produits			886	770	117	15.16
Total des Produits d'exploitation (I)			7 109 993	8 940 500	1 830 507	20.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 255 339	5 341 625	1 086 286	20.34
Variation de stock (marchandises)			188 328	310 289	121 960	39.31
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312	1 432	1 121	78.23
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 601 301	1 617 576	16 275	1.01
Impôts, taxes et versements assimilés			143 441	104 756	38 685	36.93
Salaires et traitements			1 669 945	1 611 249	58 697	3.64
Charges sociales			712 093	699 472	12 621	1.80
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 103	75 228	875	1.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			57 950	36 741	21 210	57.73
Dotations aux provisions				168 125	168 125	100.00
Autres charges			74 495	51 772	22 723	43.89
Total des Charges d'exploitation (II)			8 779 308	10 018 265	1 238 957	12.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 669 315	1 077 765	591 550	54.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	44	1	43	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	44	1	43	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 689	782	907	115.99
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 689	782	907	115.99
2. Résultat financier (V-VI)	1 645	781	864	110.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 670 960	1 078 546	592 414	54.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 100	106 614	92 514	86.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 900		4 900	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	19 000	106 614	87 614	82.18
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 406	381	13 025	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	69 110	235 495	166 386	70.65
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	82 516	235 877	153 361	65.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	63 516	129 263	65 747	50.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		25 061	25 061	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	7 129 037	9 047 114	1 918 077	21.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 863 513	10 229 862	1 366 350	13.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 734 476	1 182 748	551 728	46.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 6
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Créances immobilisées	11
Dépréciation des stocks et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	12
Détail des produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	13
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 986 194.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 996 283.64 Euros et dégageant un déficit de 1 734 475.72- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a transféré son siège social de Paris à Anthony, le 23/12/2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus (COVID-19) était une pandémie en raison de sa propagation rapide dans le monde entier, avec plus de 150 pays touchés à date. De nombreux gouvernements prennent des mesures de plus en plus strictes pour aider à contenir ou à retarder la propagation du virus. A l'heure actuelle, l'incertitude économique s'accroît considérablement.

L'épidémie de coronavirus et ses impacts connexes sont considérés comme un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 et ne nécessitent pas d'ajustements dans les états financiers au 31 décembre 2019.

En raison de l'incertitude quant à l'issue des événements, nous ne pouvons raisonnablement estimer l'incidence que ces événements auront sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société en 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Mention sur la continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice écoulé, la société Targetti France a bénéficié du soutien actif de son actionnaire Targetti Sankey S.p.A sous forme d'un compte fournisseur à hauteur de 1 230 733,41 euros.

La société Targetti Sankey S.p.A actionnaire majoritaire de notre société, a réitéré son soutien financier par courrier

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 166 730		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		
Installations générales agencements aménagements divers	319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	169 634		7 349
TOTAL	495 138		7 349
Prêts, autres immobilisations financières	83 062		10 871
TOTAL	83 062		10 871
TOTAL GENERAL	2 744 929		18 220

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		46 768	2 119 962	2 119 962
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 067		
Installations générales agencements aménagements divers		319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		91 617	85 366	85 366
TOTAL		417 121	85 366	85 366
Prêts, autres immobilisations financières		544	93 389	93 389
TOTAL		544	93 389	93 389
TOTAL GENERAL		464 433	2 298 716	2 298 716

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	310 473	35 514	46 645	299 343
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		6 067	
Installations générales agencements aménagements divers	234 358	31 944	266 302	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	157 076	8 644	90 859	74 861
TOTAL	397 501	40 588	363 228	74 861
TOTAL GENERAL	707 975	76 102	409 873	374 204

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	35 514				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 944				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 644				
TOTAL	40 588				
TOTAL GENERAL	76 102				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	30 000				30 000
TOTAL	30 000				30 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 800 512				1 800 512
Sur stocks et en cours	21 385	12 578	7 555		26 408
Sur comptes clients	60 831	45 372	51 833		54 369
TOTAL	1 882 727	57 950	59 388		1 881 289
TOTAL GENERAL	1 912 727	57 950	59 388		1 911 289
Dont dotations et reprises d'exploitation		57 950	59 388		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 389	78 663	14 726
Clients douteux ou litigieux	82 522	82 522	
Autres créances clients	1 411 765	1 411 765	
Personnel et comptes rattachés	4 907	4 907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468	468	
Impôts sur les bénéfices	123 718	123 718	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 334	39 334	
Divers état et autres collectivités publiques	4 881	4 881	
Débiteurs divers	8 140	8 140	
Charges constatées d'avance	46 840	46 840	
TOTAL	1 815 963	1 801 237	14 726

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	131 966	131 966		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	2 038 037		
Personnel et comptes rattachés	222 706	222 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	195 802	195 802		
Taxe sur la valeur ajoutée	63 040	63 040		
Autres impôts taxes et assimilés	74 551	74 551		
Autres dettes	139 209	139 209		
TOTAL	2 865 311	2 865 311		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	20.0000	30 350			30 350

Fonds commercial
(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds Commercial Targetti			1 790 512	1 790 512	1 790 512
Fonds Commercial Luxa Franc			10 000	10 000	10 000
Total			1 800 512	1 800 512	1 800 512

Le fonds de commerce a été acquis en 1999 lors de la fusion absorption AUTOGRAPHE par TARGETTI MLE.

Une provision pour dépréciation a été passée pour la valeur du fonds de commerce.

Autres immobilisations incorporelles
(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des logiciels est de 319 450 €.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, soit une période de 3 à 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage ind.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations Industrielles	Linéaire	5 à 10 ans
Installations, agenc. gén.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau & Info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 489
Total	13 489

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs AAR	8 139
Indemn IJSS à recevoir	469
Solde CVAE à recevoir	4 881
Total	13 489

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 851
Dettes fiscales et sociales	369 123
Autres dettes	119 810
Total	672 196

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	46 840
Total	46 840

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers divers	11 062		
Livraison marchandises	13 712		
Recylum	14 955		
Fournitures de bureau	1 829		
chéques déjeuner	2 080		
Déplacements, réunions	2 168		
Documentation	324		
Téléphone	710		
Total	46 840		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	4 358		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 688 426		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	21
Employés	4
Total	25

Honoraires des commissaires aux comptes

Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans la lettre de mission. Les éventuelles autres diligences, non connues à ce jour, permettant d'émettre les rapports prévus par les textes légaux ou réglementaires feront l'objet d'une facturation distincte, qui sera précisée lors de la réalisation des travaux correspondants.

Les honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Les honoraires s'élèveront à 22 500 € hors taxes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2019, l'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) actualisé au taux de 0,77% avec une hypothèse de départ à la retraite volontaire du salarié à l'âge de 67 ans. Le calcul de ces indemnités tient compte d'un taux moyen d'augmentation de 1% et d'un taux de charges sociales patronales de 48%.

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte de probabilités de survie et de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 204477 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes
(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Targetti Sankey	SPA	9 817 600	Florence - ITALIE

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	20 107.52	55 744.73	35 637.21	63.93
20500000 CONCESSIONS ET DROIT	319 450.13	366 218.13	46 768.00	12.77
28050000 AMTS. DES CONCESSION	299 342.61	310 473.40	11 130.79	3.59
FONDS COMMERCIAL				
20702000 FDS COMMERCIAL AUTOGR	1 800 511.72	1 800 511.72		
29070000 DEPRECIATION FDS COMMERCIAL	1 800 511.72	1 800 511.72		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL		6 067.44	6 067.44	100.00
28154000 AMTS. MATERIEL INDUS		6 067.44	6 067.44	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 504.91	97 636.48	87 131.57	89.24
21810000 AUTRES IMMOB. CORP. (I		319 436.92	319 436.92	100.00
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORM	37 216.47	87 123.46	49 906.99	57.28
21840000 MOBILIER	48 149.48	82 510.09	34 360.61	41.64
28181000 AMTS. AUTRES IM CORP		234 358.33	234 358.33	100.00
28183000 AMTS. MAT DE BUREAU ET INFORM	26 710.70	77 209.95	50 499.25	65.41
28184000 AMTS. MOBILIER	48 150.34	79 865.71	31 715.37	39.71
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	93 388.63	83 061.62	10 327.01	12.43
27510000 DEPOTS VERSES	93 388.63	83 061.62	10 327.01	12.43
Total II	124 001.06	236 442.83	112 441.77	47.56
MARCHANDISES	8 659.60	202 011.47	193 351.87	95.71
37002000 STOCKS DE MARCHANDIS	35 067.88	223 396.31	188 328.43	84.30
39700100 PROV.P.DEPREC. STOCK	26 408.28	21 384.84	5 023.44	23.49
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	14 163.00	11 875.20	2 287.80	19.27
40910000 FOURNISSEURS DTS - A	14 163.00	11 875.20	2 287.80	19.27
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 439 917.14	1 553 919.16	114 002.02	7.34
41100000 CLIENTS	1 367 956.89	1 372 984.21	5 027.32	0.37
41300000 CLIENTS EFFETS A REC	43 807.89	90 956.23	47 148.34	51.84
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU L	82 521.52	150 809.32	68 287.80	45.28
49100000 PROV. POUR DEPREC.-D	54 369.16	60 830.60	6 461.44	10.62
AUTRES CREANCES	181 448.17	227 759.48	46 311.31	20.33
40100000 FOURNISSEURS		454.80	454.80	100.00
40980000 FOURNISSEURS RAB.REM	8 139.55	12 743.72	4 604.17	36.13
42500000 PERSONNEL - AVANCES	4 907.35	4 057.35	850.00	20.95
43870000 ORGAN.SOC PROD.A RECEVOIR	468.49		468.49	
44400000 ETAT IMPOT SUR LES B	123 718.00	141 148.00	17 430.00	12.35
44586000 T.V.A. / FACTURES NO	38 337.73	24 440.80	13 896.93	56.86
44587500 Tva sur avoir à etab	996.05	8 439.95	7 443.90	88.20
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 881.00	27 033.00	22 152.00	81.94
46710000 AUTRES CPTEs DEBIT./CREDI		9 441.86	9 441.86	100.00
DISPONIBILITES	171 165.54	374 327.46	203 161.92	54.27
51120000 BQE A CPT01 REM. CHQ		115.87	115.87	100.00
51130100 BQE A CPT02 EFF. ENC	40 926.13	53 433.06	12 506.93	23.41
51200000 BANQUE SOCIETE GENERALE	104 046.11	255 383.76	151 337.65	59.26
51210000 BANQUE PALANTINE	25 964.12	65 232.46	39 268.34	60.20
53110000 CAISSE SIEGE SOCIAL	229.18	162.31	66.87	41.20

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAL	607 000.00	607 000.00		
10131000 CAPITAL SOUSCRIT - A	607 000.00	607 000.00		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 360 933.12	3 360 933.12		
10420000 PRIMES DE FUSION	3 360 933.12	3 360 933.12		
RESERVE LEGALE	53 421.49	53 421.49		
10611000 RESERVE LEGALE PROPR	53 421.49	53 421.49		
RESERVES REGLEMENTEES	327 730.68	327 730.68		
10648000 AUTRES RESERVES REGL	327 730.68	327 730.68		
REPORT A NOUVEAU	3 607 142.75	2 424 394.59	1 182 748.16	48.79
11000000 REPORT A NOUVEAU (SO	3 607 142.75	2 424 394.59	1 182 748.16	48.79
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 734 475.72	1 182 748.16	551 727.56	46.65
Total I	992 533.18	741 942.54	1 734 475.72	233.77
PROVISIONS POUR RISQUES	30 000.00	30 000.00		
15180000 PROV.POUR RISQUES (A	30 000.00	30 000.00		
Total III	30 000.00	30 000.00		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	131 966.13	527.26	131 438.87	NS
51210200 BANCA INTESA SAN PAOLO	131 554.25		131 554.25	
51860000 INTERETS COURUS A PA	411.88	527.26	115.38	21.88
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	83 417.44	45 418.79	37 998.65	83.66
41910000 CLIENTS CRDT - AVCES	83 417.44	45 418.79	37 998.65	83.66
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 038 036.67	1 243 722.20	794 314.47	63.87
40100000 FOURNISSEURS	1 855 185.40	1 090 405.05	764 780.35	70.14
40810000 FOURNISSEURS FACTURE	151 931.04	131 462.15	20 468.89	15.57
40811000 ENTREE MARCHANDISES	30 920.23	21 855.00	9 065.23	41.48
DETTES FISCALES ET SOCIALES	556 098.52	466 727.59	89 370.93	19.15
42100000 PERSONNEL - REMUNERA		13 512.80	13 512.80	100.00
42820000 PERSONNEL - DETTES P	70 104.00	57 911.00	12 193.00	21.05
42860000 PERSONNEL - AUTRES C	152 601.96	51 651.52	100 950.44	195.45
43100000 SECURITE SOCIALE	68 055.00	109 415.00	41 360.00	37.80
43701000 RETRAITE	24 495.04	44 269.63	19 774.59	44.67
43703000 PREVOYANCE ET MUTUELLE	19 210.00	21 532.83	2 322.83	10.79
43821000 CHARGES SOCIALES SUR	32 248.00	26 060.00	6 188.00	23.75
43860000 ORGANISMES SOCIAUX -	51 794.08	50 218.81	1 575.27	3.14
44210000 PAS	12 176.00		12 176.00	
44551000 T.V.A. A DECAISSER	62 986.00	48 435.00	14 551.00	30.04
44586500 Tva sur avoir à rece	53.80		53.80	
44860000 ETAT - CHARGES A PAY	62 374.64	43 721.00	18 653.64	42.67
AUTRES DETTES	139 209.21	128 248.94	10 960.27	8.55
41100000 CLIENTS	19 398.81	77 609.32	58 210.51	75.00
41980000 CLIENTS CRDT - RAB.R	119 810.40	50 639.62	69 170.78	136.59

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	6 937 909.07	8 297 841.92	1 359 932.85	16.39
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	7 051 640.08	8 380 807.47	1 329 167.39	15.86
70970000 R R R ACCORDES /VEN	113 731.01	82 965.55	30 765.46	37.08
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	58 374.57	54 534.28	3 840.29	7.04
70850000 PROD.ACT.ANNEXES : P	32 685.33	29 306.75	3 378.58	11.53
70880000 PROD.ACT.ANNEXES : A	24 889.24		24 889.24	
70881000 ECO CONTRIBUTION DIRECT	800.00	25 227.53	24 427.53	96.83
Chiffre d'affaires NET	6 996 283.64	8 352 376.20	1 356 092.56	16.24
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT), TRANSF.DE CHARGES	112 822.98	587 353.66	474 530.68	80.79
78150000 REPRISE.PROV/R&C FINANCIE		231 850.00	231 850.00	100.00
78173000 REPR./PROV. POUR DEP	7 554.66	257 160.58	249 605.92	97.06
78174000 REPR./PROV. POUR DEP	51 833.63	17 677.35	34 156.28	193.22
79120000 TRANSFERT DE CHARGES EXPL	53 434.69	80 665.73	27 231.04	33.76
AUTRES PRODUITS	886.38	769.69	116.69	15.16
75800000 PRODUITS DIVERS DE G	886.38	769.69	116.69	15.16
Total des Produits d'exploitation	7 109 993.00	8 940 499.55	1 830 506.55	20.47
ACHATS DE MARCHANDISES	4 255 339.20	5 341 625.26	1 086 286.06	20.34
60700000 ACHATS M/SES STOCK	4 246 379.09	5 337 043.08	1 090 663.99	20.44
60702000 ACHATS DE MARCHANDIS	8 960.11	4 582.18	4 377.93	95.54
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	188 328.43	310 288.79	121 960.36	39.31
60370000 VARIATION STOCK MARCH	188 328.43	310 288.79	121 960.36	39.31
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	311.90	1 432.41	1 120.51	78.23
60260000 ACHATS EMBALLAGES	311.90	1 432.41	1 120.51	78.23
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 601 300.99	1 617 575.93	16 274.94	1.01
60400000 ACHATS D'ETUDES & PR	6 454.40	45 923.24	52 377.64	114.05
60410000 SAV SOUS TRAITANCE	21 496.54		21 496.54	
60610000 ACHATS NON STOCKES -	3 581.44	4 655.59	1 074.15	23.07
60630000 ACHATS NON STOCKES -	1 376.05	4 230.14	2 854.09	67.47
60640000 ACHATS NON STOCKES -	5 847.27	7 927.17	2 079.90	26.24
60680000 CARBURANT	38 272.78	33 170.44	5 102.34	15.38
61100000 SOUS TRAITANCE GENER	13.60	4.96	8.64	174.19
61320000 LOCATIONS IMMOBILIER	356 924.45	354 965.69	1 958.76	0.55
61340000 LOCATIONS VEHICULES	90 214.89	86 989.98	3 224.91	3.71
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	9 276.91	15 560.75	6 283.84	40.38
61400000 CHARGES LOCATIVES ET	24 948.65	18 337.92	6 610.73	36.05
61520000 ENTRETIEN & REPARATI	23 560.00		23 560.00	
61550000 ENTRETIEN & REPARATI	221.00		221.00	
61551000 ENTRETIEN & REPARATI	9 341.23	14 464.97	5 123.74	35.42
61560000 MAINTENANCE	1 345.35	2 509.09	1 163.74	46.38
61562000 MAINTENANCE SOFT	29 314.68	31 172.63	1 857.95	5.96
61580000 ENTRETIEN DES LOCAUX	11 128.58	12 754.83	1 626.25	12.75
61610000 PRIMES D'ASSURANCE -	10 206.24	15 835.55	5 629.31	35.55
61637000 PRIMES D'ASSURANCE - FLOTTES	19 274.84	16 929.80	2 345.04	13.85
61650000 PRIMES D'ASSURANCE - SFAC	45 954.60	48 032.21	2 077.61	4.33
61810000 DOCUMENTATION GENERA	764.81	1 560.32	795.51	50.98
61830000 DOCUMENTATION TECHNI	6 123.41	4 799.00	1 324.41	27.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61850000 FRAIS DE COLLOQUES,S	18 902.68	16 709.81	2 192.87	13.12
62110000 PERSONNEL INTERIMAIR	16 650.02	25 104.88	8 454.86	33.68
62220000 COMMISSIONS ET COURT	137 128.45	156 204.36	19 075.91	12.21
62260000 HONORAIRES	9 940.02	27 829.91	17 889.89	64.28
62261000 HONORAIRES CAC	24 014.00	23 243.50	770.50	3.31
62261100 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	36 405.61	41 720.00	5 314.39	12.74
62261200 Honoraires com et MKT	1 300.00	12 680.00	11 380.00	89.75
62261300 Honoraires frais d'études	7 495.00		7 495.00	
62310000 ANNONCES ET INSERTIO	3 027.67	5 080.06	2 052.39	40.40
62320000 ECHANTILLONS	9 591.04	22 585.46	12 994.42	57.53
62330000 FOIRES ET EXPOSITION	73 782.10	70 639.45	3 142.65	4.45
62340000 CADEAUX A LA CLIENTE	697.21	1 384.72	687.51	49.65
62360000 CATALOGUES ET IMPRIM	33 190.89	24 915.84	8 275.05	33.21
62380000 DIVERS (POURBOIRES,D	1 130.00	1 100.00	30.00	2.73
62410000 TRANSPORTS SUR ACHAT	4 569.49	13 278.13	8 708.64	65.59
62420000 TRANSPORTS SUR VENTE	290 142.31	257 748.80	32 393.51	12.57
62480000 TRANSPORTS DIVERS	127.20		127.20	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENT	121 306.21	118 147.51	3 158.70	2.67
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT	14 568.00		14 568.00	
62571000 RECEPTIONS TAX NON D	25 007.13	29 189.87	4 182.74	14.33
62600000 FRAIS POSTAUX ET FRA	11 537.94	11 954.32	416.38	3.48
62610000 FRAIS DE TELECOM.	18 248.84	19 113.99	865.15	4.53
62610100 TELEPHONE PORTABLE		600.36	600.36	100.00
62612000 TELEPHONE MOBIL.	2 247.92		2 247.92	
62750000 FRAIS SUR EFFETS (CO	5 774.72	5 937.47	162.75	2.74
62780000 AUTRES FRAIS ET COMM	2 678.06	3 177.07	499.01	15.71
62810000 CONCOURS DIVERS (COT	21 221.06	9 406.14	11 814.92	125.61
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	7 884.50		7 884.50	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	143 441.24	104 755.75	38 685.49	36.93
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	58 883.05	63 084.75	4 201.70	6.66
63511000 CFE - CVAE	22 799.00	22 714.00	85.00	0.37
63512000 TAXES FONCIERES	6 818.83	6 312.00	506.83	8.03
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	39 051.00		39 051.00	
63514000 TAXE SUR LES VEHICUL	7 430.00	7 066.00	364.00	5.15
63700000 AUTRES IMPOTS ET TAX	7 092.12	3 689.00	3 403.12	92.25
63780000 DROITS DE DOUANE	1 367.24	1 890.00	522.76	27.66
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 669 945.24	1 611 248.69	58 696.55	3.64
64110000 SALAIRES,APPOINTEMEN	1 474 508.07	1 559 670.86	85 162.79	5.46
64120000 CONGES PAYES	12 193.00	15 238.00	27 431.00	180.02
64130000 PRIMES ET GRATIFICAT	26 841.00	8 918.50	35 759.50	400.96
64140000 INDEMNITES ET AVANTA	156 403.17	75 734.33	80 668.84	106.52
CHARGES SOCIALES	712 092.92	699 472.35	12 620.57	1.80
64510000 COTISATIONS A L'URSS	424 248.89	458 076.76	33 827.87	7.38
64520000 COTISATIONS AUX MUTU	44 074.74	42 929.28	1 145.46	2.67
64530000 COTISATIONS AUX CAIS	132 843.15	143 908.05	11 064.90	7.69
64540000 COTISATIONS AUX ASSE	61 600.40	65 429.34	3 828.94	5.85
64580000 COTISATIONS AUX AUTR	33 456.00	10 870.00	44 326.00	407.78
64710000 AUTRES CH.SOC. - PRE	9 052.79	15 499.95	6 447.16	41.59
64750000 AUTRES CH SOC. - MED	2 596.00	2 878.97	282.97	9.83
64800000 AUTRES CHARGES DE PE	4 220.95		4 220.95	
64900000 CICE		18 380.00	18 380.00	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	76 102.55	75 227.68	874.87	1.16
68111000 DOT.AUX AMTS. DES IM	35 514.37	36 380.43	866.06	2.38
68112000 DOT.AUX AMTS. DES IM	40 588.18	38 847.25	1 740.93	4.48
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	57 950.29	36 740.67	21 209.62	57.73
68173000 DOT PROV DEPR STOCK	12 578.10		12 578.10	
68174000 DOT.PROV DEPR CREANCES	45 372.19	36 740.67	8 631.52	23.49
DOTATIONS AUX PROVISIONS		168 125.00	168 125.00	100.00
68150000 DOT. AUX PROVISIONS RISQUES CH		168 125.00	168 125.00	100.00
AUTRES CHARGES	74 495.19	51 772.17	22 723.02	43.89
65160000 RECYLUM ET DEEE	32 403.58	31 881.96	521.62	1.64
65410000 PERTES SUR CREANCES	41 988.32	19 806.24	22 182.08	112.00
65800000 CHARGES DIVERSES DE	103.29	83.97	19.32	23.01
Total des Charges d'exploitation	8 779 307.95	10 018 264.70	1 238 956.75	12.37
Résultat d'exploitation	1 669 314.95	1 077 765.15	591 549.80	54.89
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	43.86	0.94	42.92	NS
76500000 ESCOMPTE OBTENUS	43.86	0.94	42.92	NS
Total des Produits financiers	43.86	0.94	42.92	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 689.05	782.02	907.03	115.99
66160000 CH.D'INT.BANCAIRES E	269.61		269.61	
66500000 ESCOMPTE ACCORDES	1 419.44	782.02	637.42	81.51
Total des Charges financières	1 689.05	782.02	907.03	115.99
Résultat financier	1 645.19	781.08	864.11	110.63
Résultat courant avant impôts	1 670 960.14	1 078 546.23	592 413.91	54.93
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	14 100.22	106 613.84	92 513.62	86.77
77180000 AUTRES PTS EXC. SUR OP. GEST.	14 100.22	106 613.84	92 513.62	86.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 899.99		4 899.99	
77520000 PRODUIT CESSION IMMO COR	4 899.99		4 899.99	
Total des Produits exceptionnels	19 000.21	106 613.84	87 613.63	82.18
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	13 406.00	381.28	13 024.72	NS
67120000 CH EXCEPT /OPER.GEST	35.00	78.66	43.66	55.50
67200000 CH EXCEPT /EXERCICE	13 371.00	302.62	13 068.38	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	69 109.79	235 495.49	166 385.70	70.65
67510000 VAL.COMPT.DES ELEM.D	122.84		122.84	
67520000 VAL.COMPT.DES ELEM.D	53 892.03	431.55	53 460.48	NS
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	15 094.92	235 063.94	219 969.02	93.58
Total des Charges exceptionnelles	82 515.79	235 876.77	153 360.98	65.02

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

TARGETTI FRANCE
2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 986 195 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	6 996 284 Euros
- Résultat net comptable,	(1 734 476) Euros

Fait à PARIS
Le

Patrick Bourdin
Expert Comptable

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

DOSSIER FISCAL

B2C
43/45 rue de Naples
75008 PARIS
01 82 73 01 40



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
TARGETTI FRANCE	2 rue de la Renaissance - Bat
SIRET 3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4	92160 ANTONY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	1 692 075
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undécies		
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdécies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdécies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdécies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
B2C 43/ 45 rue de Naples 75008 PARIS Tél: 01 82 73 01 40	
CGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné	Date: 26/02/2020 Lieu: Paris
(Cocher la case correspondante)	Qualité et nom du signataire:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Signature
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					
Total (a à h)					

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
--	--

[illegible]

J. DIVERS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise TARGETTI FRANCE

Adresse 2 rue de la Renaissance - Bat. A 92160 ANTONY

ANNÉE 2019 ou exercice

du 01/01/2019

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	ALLEGATIERE Frédéric Directeur Général	90 Chem de la Croix Garlaban 13400 AUBAGNE
2	ARCAMONE Alain Resp Commercial sect Sud Ouest	62 Chemin de Mazade 31190 MIREMONT
3	EL BAAMRANI PATRICIA Resp Prescription IDF	4 ALLEE DE LA CASCADE 92500 RUEIL MALMAISON
4	COSTA-DROLON Benjamin Resp Prescription Nord Oues	47 rue des teinturiers 14000 CAEN
5	FUTIN Fabrice Resp Prescript Rhône Alpes Auv	159 Allée du Puits du Deo 69480 POMMIERS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	132 152		3 861	136 013				136 013
2	91 381			91 381				91 381
3	85 994			85 994				85 994
4	72 565			72 565				72 565
5	69 563			69 563				69 563
6								
7								
8								
9								
10								
**	451 656		3 861	455 517				455 517

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑨)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑩	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑪	455 517	- de l'exercice 2019 ⑫	1 642 960
- de l'exercice précédent ⑬	559 929	- de l'exercice précédent ⑭	1 006 364
Nom et qualité du signataire			
A Paris le 26/02/2020			
Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Page 27

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Adresse de l'entreprise 92160 ANTONY

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 32816319100104

Néant ☐ *

		Exercice N clos le 13 11 2019		N-1 13 11 2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 108	55 745
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	10 505	97 636
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	93 389	83 062
	TOTAL (II)	BJ	BK	124 001	236 443
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	8 660	202 011
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	14 163	11 875
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 439 917	1 553 919
	Autres créances (3)	BZ	CA	181 448	227 759
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	171 166	374 327
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	46 840	50 252
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 862 194	2 420 144
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 986 195	2 656 587
Rezevois : (1) Dont droit au bail		CP	78 663	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Stocks		Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020
Page 28

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 607 000)	DA	607 000	607 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 360 933	3 360 933
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	53 421	53 421
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	327 731	327 731
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(3 607 143)	(2 424 395)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 734 476)	(1 182 748)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(992 533)	741 943
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131 966	527
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	83 417	45 419
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 038 037	1 243 722
	Dettes fiscales et sociales	DY	556 099	466 728
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	139 209	128 249
		EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 948 728	1 884 645
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 986 195	2 656 587
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF		
		EG	2 948 728	1 884 645
		EH	131 554	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Page 29

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Page 2

Néant

*

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 763 722	FB	174 187	FC	6 937 909	8 297 842
	Production vendue	biens* services*	FD		FE			
			FG	53 037	FH	5 338	FI	58 375
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 816 759	FK	179 525	FL	6 996 284	8 352 376
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	112 823	587 354	
	Autres produits (1) (11)				FQ	886	770	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 109 993	8 940 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	4 255 339	5 341 625	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	188 328	310 289	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	312	1 432	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 601 301	1 617 576	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	143 441	104 756	
	Salaires et traitements*				FY	1 669 945	1 611 249	
	Charges sociales (10)				FZ	712 093	699 472	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	76 103	75 228	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	57 950	36 741
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		168 125	
	Autres charges (12)				GE	74 495	51 772	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 779 308	10 018 265
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG	(1 669 315)	(1 077 765)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	44	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	44	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 689	782	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	1 689	782	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 645)	(781)	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)					GW	(1 670 960)	(1 078 546)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020
Page 30

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☐			
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	14 100	106 614	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 900		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 000	106 614	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 406	381	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	69 110	235 495	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	82 516	235 877	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(63 516)	(129 263)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(25 061)	
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	7 129 037	9 047 114	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX XI)		HM	8 863 513	10 229 862	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 734 476)	(1 182 748)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	HY			
		IG			
	(3) Dont	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	53 435	80 666	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	32 404	31 882	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
		A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
Cf état annexe		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		82 516		19 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Page 31

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

31/12/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (annexe 53)
A du 1^{er} octobre 2020 (voir l'annexe 53)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Page 12

Désignation de l'entreprise		TARGETETI FRANCE							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant	
						Consécutives à une réévaluation positive au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 166 730	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	MJ		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	MZ		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	6 067	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	319 437	KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	169 634	LC		LD	7 349
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	495 138	LO		LP	7 349		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
		Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	83 062	1U		1V	10 871	
TOTAL IV		LQ	83 062	LR		LS	10 871		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	2 744 929	OH		OJ	18 220	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation totale * et évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par extinction de dettes ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IQ		LV	46 768	1W	2 119 962	IX	2 119 962
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	6 067	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	319 437	MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	91 617	MT	85 366	MU	85 366
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IV		NG	417 121	NH	85 366	NI	85 366	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	544	2F	93 389	2G	93 389
TOTAL IV		I3		NJ	544	NK	93 389	2H	93 389	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	464 433	OL	2 298 716	OM	2 298 716

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	310 473	PF	35 514	PG	46 645	PH	299 343
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 067	QA		QB	6 067	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	234 358	QE	31 944	QF	266 302	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	157 076	QM	8 644	QN	90 859	QO	74 861
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	397 501	QV	40 588	QW	363 228	QX	74 861
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	QN	707 975	OP	76 102	OQ	409 873	OR	374 204

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II														
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations														
TOTAL IV		NL						NA						NO
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général sans valeur (NP + NQ + NR)		NW												
Total général sans valeur (NS + NT + NU)						NY		Total général sans valeur (NW - NY)				NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Taxonomie obligatoire (article 57 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE					Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF		
	- financières	UG	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Page 35

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

31/12/2019

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020
Page 36

Formulaire obligatoire article 53
A du Code Général des Impôts

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	93 389	UV	78 663	UW	14 726				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	82 522		82 522						
	Autres créances clients	UX	1 411 765		1 411 765						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieure ou constatée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 907		4 907						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	468		468						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	123 718		123 718					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 334		39 334					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	4 881		4 881					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 140		8 140						
	Charges constatées d'avance	VS	46 840		46 840						
	TOTAUX		VT	1 815 963	VU	1 801 237	VV	14 726			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	131 966		131 966						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 038 037		2 038 037						
Personnel et comptes rattachés		8C	222 706		222 706						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	195 802		195 802						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	63 040		63 040						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	74 551		74 551						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	139 209		139 209						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 865 311	VZ	2 865 311						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9																	
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés																	WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	35	346									WF			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	7	430									XF	42 776		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 séries D)		RB														
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	6 600	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX										XW	6 635			
	Amendes et pénalités		WJ	35	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ														
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																	XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																	Y7			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 H du CGI		L7										K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)														I8			
		- imposées au taux de 0 %														ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme														WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions														WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW										WQ		
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																		YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																		Y3			
TOTAL I																	WR	49 411			
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE														WS	1 734 476		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																		WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)																		WU	7 010		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)																WV			
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)																WH			
		- imposées aux taux de 19 %																WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures																WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs																XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %																I6			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations																2A		XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :																				ZN	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																		ZY			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*																	XD			
	Majoration d'amortissement *																	XF			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 séries A)	L5												
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA												
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 dundecies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC												
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Crédance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI										XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		Y2			
TOTAL II																	XH	1 741 486			
III RÉSULTAT FISCAL																					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		déficit (II moins I)												XJ	1 692 075		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL														XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN														XO	1 692 075		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

I

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	1 691 514
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 691 514
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 692 075
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 383 588

II

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	102 352
--	----	---------

III

PROVISIONS ET CHARGES A PA ER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP T

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Effort construction	9K	6 600	9L	7 010
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	6 600	YO	7 010
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(2424395)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1182748)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I OF (3607143)		Autres répartitions		ZF						
			Report à nouveau		ZG	(3 607 143)					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II ZH (3 607 143)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		I	VQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	15 056	45 928			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	481 365	I	XQ	481 365	475 854			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	16 650	25 105			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	79 155	105 473			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	137 128	156 204			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		I	ST	871 947	809 011			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	1 601 301	1 617 576			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	22 799	22 714			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		I	YZ	120 642	82 042			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					VX	143 441	104 756			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	2 223 235	2 641 918			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	229 746	240 450			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*					OB	1 474 508				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %	JK				
						Plus-values à 19 %	JM				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %	JN				
						Plus-values à 19 %	JP				
						Imputations	JC				
						Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour la régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1 sortie immob inc	46 768		46 645		123
2 sortie mat indus	6 067		6 067		
3 sortie AAI div	319 437		266 302		53 135
4 sortie mat bur m	91 617		90 859		758
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
1	(123)	(123)					
2							
3	(53 135)	(53 135)					
4 900	4 142	4 142					
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(49 116)					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

(A)

(B)
ventilation par taux

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exemplaire obligatoire (article 33 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETT1 FRANCE

Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

la présente déclaration
est soumise à l'impôt
général des sociétés

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2020
Page 43

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art - -5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 44
DGFIP N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE			Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois
				1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel *			YP	25
dont apprentis		YF	1	
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			OA	6 996 284
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			OT	
TOTAL 1			OX	6 996 284
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE	
Subventions d'exploitation reçues			OF	
Variation positive des stocks			OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT	
TOTAL 2			OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats			ON	4 255 651
Variation négative des stocks			OQ	188 328
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			OR	1 144 885
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OW	74 495
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OY	
TOTAL 3			OJ	5 663 359
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)			OG	1 332 924
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)			SA	1 332 924
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	6 996 284	Effectifs au sens de la CVAE *
				EY
				0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ
				31/12/2019
Date de cessation			HR	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 123 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférents à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des matières et dans la notice n° 2059-E-SD § Cotisation fiscale des entreprises : qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Page 45

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie)

2 rue de la Renaissance - Bat A

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

30 350

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

TARGETTI SANKEY SPA

N° SIREN (si société établie en France)

000000000

% de détention

00.00

Nb de parts ou actions

30 350

Adresse :

N°

164

Voie

Via Pratèsè

Code postal

99999

Commune

Florence

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMF pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

Page 46

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie)

2 rue de la Renaissance - Bat A

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

TARGETTI FRANCE
SAS au capital de 607.000 €uros
2, rue de la Renaissance – Bâtiment A – 92160 Antony
RCS NANTERRE 328 163 191

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Le 13 mai 2020

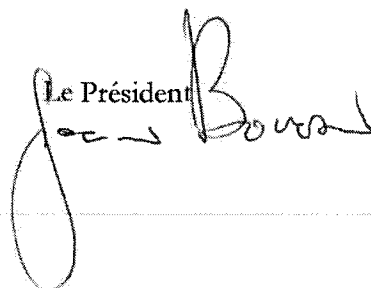
Lettre remise en main propre contre décharge

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée générale de notre Société, qui se tiendra au siège social, le 25 mai 2020 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Quitus au Président.
- Renouvellement du mandat du Président.
- Affectation du résultat.
- Continuité de la Société
- Pouvoirs pour les formalités.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président


TARGETTI FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros
Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 Antony
328 163 191 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020

L'An deux mille vingt,

Le vingt-cinq mai, à 10 heures

La société **3F FILIPPI SPA**, société de droit italien ayant son siège social sis 28 Via del Savena – 40065 Pianoro (Italie), représentée par Madame Mirella MANDRIOLI, associé unique de la société TARGETTI FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros, s'est réunie en son siège social, sur convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni BONAZZI, Président.

L'Assemblée réunissant ainsi la totalité des actions de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Associé Unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Quitus au Président.
- Renouvellement du mandat du Président.
- Affectation du résultat.
- Continuité de la Société.
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- l'inventaire, les comptes annuels ainsi que leurs annexes ;
- le projet de texte des résolutions présentées à l'assemblée générale.

Il précise que l'établissement des comptes de l'exercice a été réalisé conformément aux normes comptables en vigueur.

Puis il donne lecture de son rapport.

Après en avoir délibéré, et personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice,

approuve le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par une perte nette comptable de (1.734.476) euros.

L'Associé Unique approuve la proposition du Président de la Société et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à nouveau » qui passe ainsi de (3.607.143) euros à (5.341.619) euros.

Le total des capitaux propres s'élève à (992.533) euros pour un capital social de 607.000 euros.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions légales, rappelle que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices ont été les suivants :

- au titre de l'exercice 2016 néant €
- au titre de l'exercice 2017 néant €
- au titre de l'exercice 2018 néant €

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver les conclusions et donne quitus au président à cet égard.

QUATRIÈME DECISION

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI pour une durée d'un an. En conséquence, son mandat prendra fin avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Associé Unique décide que Monsieur Giovanni BONAZZI n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Président.

CINQUIÈME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, desquels il résulte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas dissoudre la société.

L'Associé Unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2021.

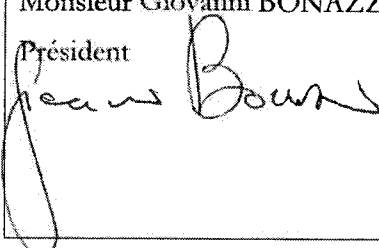
SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Monsieur Giovanni BONAZZI Président 

TARGETTI FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros

Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 Antony

328 163 191 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2020

Cher Associé,

Conformément à la loi et aux statuts, le président de votre Société vous a convoqué en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Il vous sera donné toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

1.1.1. Risques financiers

Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et trésorerie

- Risques de prix : la Société n'est pas exposée à un risque significatif de prix.
- Risque de crédit, de liquidité et trésorerie : la Société n'est pas exposée à un risque significatif.

Exposition de la Société aux risques de marché (taux, change, instruments financiers)

- Risques de taux : la Société n'a pas souscrit d'emprunt à taux variable et n'est pas exposée à un risque de taux significatif.
- Risques de change : non significatifs.
- Risques de contrepartie sur instruments financiers : non significatifs.

1.1.2. Utilisation des instruments financiers (objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers)

Élément non pertinent.

1.1.3. Autres risques significatifs

- Risques juridiques et litiges : la Société n'est partie à aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

- Autres risques significatifs : la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux, s'il y a lieu, présentés ci-dessus.

1.2. Prises de participations significatives par la Société et prise de contrôle dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé

En application des articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce, il est précisé que, au cours de l'exercice écoulé, les prises de participation représentant plus de 5%, 10%, 20%, 30%, 33,33%, 50% ou 66,66% du capital ou des droits de vote, ou les prises de contrôle, intervenues dans une société ayant son siège en France, sont les suivantes :

NEANT.

1.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, à l'exception des événements suivants :

- Changement du Directeur Général depuis le 9 mars 2020 ; et
- Epidémie du Covid-19.

A cet égard, il convient de noter que l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 laisse présager une baisse significative de l'activité en raison notamment des mesures de confinement prises par le gouvernement français à compter du 16 mars 2020. Toutefois, il convient de noter que le financement de notre Société par l'associé unique nous assurera une continuité d'exploitation.

1.4. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires a considérablement baissé, de même manière que la perte de l'exercice, qui a augmenté.

II. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pour répondre aux stipulations de l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

III. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année passée.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

IV. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6.996.284 euros, contre 8.352.376 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'est élevé à 7.109.993 euros contre 8.940.500 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 1.669.945 euros, contre 1.611.249 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 712.093 euros contre 699.472 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.779.308 euros contre 10.018.265 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice s'est traduit par une perte de (1.699.315) euros contre une perte de (1.077.765) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de (1.645) euros, il fait ressortir une perte de (1.670.960) euros contre une perte de (1.078.546) euros pour l'exercice précédent.

Après imputation du résultat exceptionnel de (63.516) euros, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par une perte nette de (1.734.476) euros contre une perte nette de (1.182.748) euros pour l'exercice précédent.

V. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui s'élève à (1.734.476) euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à nouveau » qui passerait ainsi de (3.607.143) euros à (5.341.619) euros.

Le total des capitaux propres s'élèverait à (992.533) euros pour un capital social de 607.000 euros.

Nous vous précisons qu'en application de l'article L 233-42 du Code de commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il résulte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Nous devons donc décider de dissoudre ou non la Société.

Eu égard aux perspectives d'avenir de la Société, nous vous demandons de ne pas dissoudre la Société.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il vous indique ci-après les distributions de dividendes effectuées au cours des trois exercices précédents :

- au titre de l'exercice 2016Néant
- au titre de l'exercice 2017Néant
- au titre de l'exercice 2018Néant

VII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Pour satisfaire aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que la détermination du résultat fiscal n'a pas comporté de réintégration pour charges et dépenses somptuaires prévues à l'article 39-4 dudit Code.

VIII. MANDAT DU PRESIDENT

Le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI arrive à expiration, de sorte que les associés seront interrogés sur son renouvellement.

IX. MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

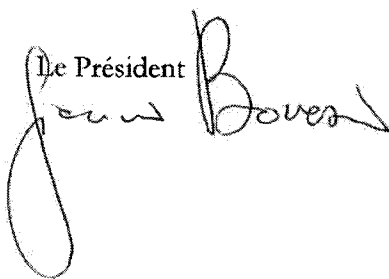
Nous vous rappelons que le mandat du Commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

X. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le Rapport du Commissaire aux comptes fait état des éventuelles conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner jusqu'à présent et espérons qu'à la lecture de ce rapport et par votre vote, vous ratifierez les résolutions qui vous sont proposées.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Le Président


POUVOIR

Je soussigné : Monsieur Giovanni BONAZZI

Représentant légal de la société : TARGETTI FRANCE

Dont le siège social est : 2, rue de la Renaissance – Bâtiment A – 92160 Antony

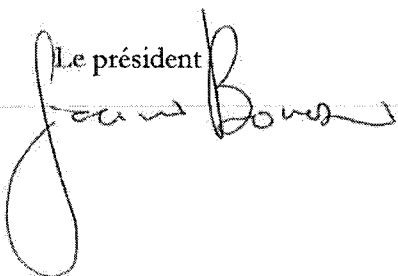
Donne pouvoir par les présentes à : **CS AVOCATS ASSOCIÉS**
24, avenue Hoche – 75008 PARIS

Aux fins d'accomplir tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des Registres.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à PARIS
Le 25 mai 2020

Le président


Comptes annuels

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A

92160 ANTONY

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2019

APE : 4669A SIRET : 32816319100104

B2C

43/ 45 rue de Naples

Tel: 01 82 73 01 40

Fax:

75008 PARIS

Jeune Bonnes
certific conforme

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 15
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	16 à 19
- <i>Détail Compte de résultat</i>	20 à 23
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	24 et 25
- <i>Liasse 2067</i>	26
- <i>Liasse 2050 à 2059-F</i>	27 à 46

B2C

43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS

01 82 73 01 40

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS

B2C
43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS
01 82 73 01 40

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	319 450	299 343	20 108	55 745	35 637	63.93
	Fonds commercial (1)	1 800 512	1 800 512				
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	85 366	74 861	10 505	97 636	87 132	89.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	93 389		93 389	83 062	10 327	12.43
	Total II	2 298 716	2 174 715	124 001	236 443	112 442	47.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	35 068	26 408	8 660	202 011	193 352	95.71
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 163		14 163	11 875	2 288	19.27
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 494 286	54 369	1 439 917	1 553 919	114 002	7.34
	Autres créances	181 448		181 448	227 759	46 311	20.33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	171 166		171 166	374 327	203 162	54.27
	Charges constatées d'avance (3)	46 840		46 840	50 252	3 411	6.79
	Total III	1 942 971	80 777	1 862 194	2 420 144	557 951	23.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 241 688	2 255 493	1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

78 663

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 607 000)	607 000	607 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 360 933	3 360 933		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	53 421	53 421		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	327 731	327 731		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 607 143	2 424 395	1 182 748	48.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 734 476	1 182 748	551 728	46.65
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	992 533	741 943	1 734 476	233.77
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 000	30 000		
	Provisions pour charges				
	Total III	30 000	30 000		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	131 966	527	131 439	NS
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 417	45 419	37 999	83.66
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	1 243 722	794 314	63.87
	Dettes fiscales et sociales	556 099	466 728	89 371	19.15
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	139 209	128 249	10 960	8.55
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 948 728	1 884 645	1 064 083	56.46
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 948 728 1 884 645

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	6 763 722	174 187	6 937 909	8 297 842	1 359 933	16.39
Production vendue de biens						
Production vendue de services	53 037	5 338	58 375	54 534	3 840	7.04
Chiffre d'affaires NET	6 816 759	179 525	6 996 284	8 352 376	1 356 093	16.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			112 823	587 354	474 531	80.79
Autres produits			886	770	117	15.16
Total des Produits d'exploitation (I)			7 109 993	8 940 500	1 830 507	20.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 255 339	5 341 625	1 086 286	20.34
Variation de stock (marchandises)			188 328	310 289	121 960	39.31
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312	1 432	1 121	78.23
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 601 301	1 617 576	16 275	1.01
Impôts, taxes et versements assimilés			143 441	104 756	38 685	36.93
Salaires et traitements			1 669 945	1 611 249	58 697	3.64
Charges sociales			712 093	699 472	12 621	1.80
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 103	75 228	875	1.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			57 950	36 741	21 210	57.73
Dotations aux provisions				168 125	168 125	100.00
Autres charges			74 495	51 772	22 723	43.89
Total des Charges d'exploitation (II)			8 779 308	10 018 265	1 238 957	12.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 669 315	1 077 765	591 550	54.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		44		1	43	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		44		1	43	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		1 689		782	907	115.99
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 689		782	907	115.99
2. Résultat financier (V-VI)		1 645		781	864	110.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		1 670 960		1 078 546	592 414	54.93
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 100		106 614	92 514	86.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 900			4 900	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		19 000		106 614	87 614	82.18
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		13 406		381	13 025	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		69 110		235 495	166 386	70.65
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		82 516		235 877	153 361	65.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		63 516		129 263	65 747	50.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)				25 061	25 061	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)		7 129 037		9 047 114	1 918 077	21.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		8 863 513		10 229 862	1 366 350	13.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		1 734 476		1 182 748	551 728	46.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Créances immobilisées	11
Dépréciation des stocks et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	12
Détail des produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	13
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 986 194.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 996 283.64 Euros et dégageant un déficit de 1 734 475.72- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a transféré son siège social de Paris à Anthony, le 23/12/2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus (COVID-19) était une pandémie en raison de sa propagation rapide dans le monde entier, avec plus de 150 pays touchés à date. De nombreux gouvernements prennent des mesures de plus en plus strictes pour aider à contenir ou à retarder la propagation du virus. A l'heure actuelle, l'incertitude économique s'accroît considérablement.

L'épidémie de coronavirus et ses impacts connexes sont considérés comme un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 et ne nécessitent pas d'ajustements dans les états financiers au 31 décembre 2019.

En raison de l'incertitude quant à l'issue des événements, nous ne pouvons raisonnablement estimer l'incidence que ces événements auront sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société en 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Mention sur la continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice écoulé, la société Targetti France a bénéficié du soutien actif de son actionnaire Targetti Sankey S.p.A sous forme d'un compte fournisseur à hauteur de 1 230 733,41 euros.

La société Targetti Sankey S.p.A actionnaire majoritaire de notre société, a réitéré son soutien financier par courrier

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 166 730		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		
Installations générales agencements aménagements divers	319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	169 634		7 349
TOTAL	495 138		7 349
Prêts, autres immobilisations financières	83 062		10 871
TOTAL	83 062		10 871
TOTAL GENERAL	2 744 929		18 220

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		46 768	2 119 962	2 119 962
TOTAL		46 768		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 067		
Installations générales agencements aménagements divers		319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		91 617	85 366	85 366
TOTAL		417 121	85 366	85 366
Prêts, autres immobilisations financières		544	93 389	93 389
TOTAL		544	93 389	93 389
TOTAL GENERAL		464 433	2 298 716	2 298 716

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	310 473	35 514	46 645	299 343
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		6 067	
Installations générales agencements aménagements divers	234 358	31 944	266 302	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	157 076	8 644	90 859	74 861
TOTAL	397 501	40 588	363 228	74 861
TOTAL GENERAL	707 975	76 102	409 873	374 204

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	35 514				
TOTAL	35 514				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 944				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 644				
TOTAL	40 588				
TOTAL GENERAL	76 102				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	30 000				30 000
TOTAL	30 000				30 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 800 512				1 800 512
Sur stocks et en cours	21 385	12 578	7 555		26 408
Sur comptes clients	60 831	45 372	51 833		54 369
TOTAL	1 882 727	57 950	59 388		1 881 289
TOTAL GENERAL	1 912 727	57 950	59 388		1 911 289
Dont dotations et reprises d'exploitation		57 950	59 388		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 389	78 663	14 726
Clients douteux ou litigieux	82 522	82 522	
Autres créances clients	1 411 765	1 411 765	
Personnel et comptes rattachés	4 907	4 907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468	468	
Impôts sur les bénéfices	123 718	123 718	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 334	39 334	
Divers état et autres collectivités publiques	4 881	4 881	
Débiteurs divers	8 140	8 140	
Charges constatées d'avance	46 840	46 840	
TOTAL	1 815 963	1 801 237	14 726

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	131 966	131 966		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	2 038 037		
Personnel et comptes rattachés	222 706	222 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	195 802	195 802		
Taxe sur la valeur ajoutée	63 040	63 040		
Autres impôts taxes et assimilés	74 551	74 551		
Autres dettes	139 209	139 209		
TOTAL	2 865 311	2 865 311		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	20.0000	30 350			30 350

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds Commercial Targetti			1 790 512	1 790 512	1 790 512
Fonds Commercial Luxa Franc			10 000	10 000	10 000
Total			1 800 512	1 800 512	1 800 512

Le fonds de commerce a été acquis en 1999 lors de la fusion absorption AUTOGRAPHE par TARGETTI MLE.

Une provision pour dépréciation a été passée pour la valeur du fonds de commerce.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des logiciels est de 319 450 €.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, soit une période de 3 à 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage ind.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations Industrielles	Linéaire	5 à 10 ans
Installations, agenc. gén.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau & Info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 489
Total	13 489

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs AAR	8 139
Indemn IJSS à recevoir	469
Solde CVAE à recevoir	4 881
Total	13 489

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 851
Dettes fiscales et sociales	369 123
Autres dettes	119 810
Total	672 196

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	46 840
Total	46 840

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers divers	11 062		
Livraison marchandises	13 712		
Recylum	14 955		
Fournitures de bureau	1 829		
chéques déjeuner	2 080		
Déplacements, réunions	2 168		
Documentation	324		
Téléphone	710		
Total	46 840		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	4 358		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 688 426		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	21
Employés	4
Total	25

Honoraires des commissaires aux comptes

Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans la lettre de mission. Les éventuelles autres diligences, non connues à ce jour, permettant d'émettre les rapports prévus par les textes légaux ou réglementaires feront l'objet d'une facturation distincte, qui sera précisée lors de la réalisation des travaux correspondants.

Les honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Les honoraires s'élèveront à 22 500 € hors taxes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2019, l'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) actualisé au taux de 0,77% avec une hypothèse de départ à la retraite volontaire du salarié à l'âge de 67 ans. Le calcul de ces indemnités tient compte d'un taux moyen d'augmentation de 1% et d'un taux de charges sociales patronales de 48%.

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte de probabilités de survie et de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 204477 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes
(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Targetti Sankey	SPA	9 817 600	Florence - ITALIE

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	20 107.52	55 744.73	35 637.21	63.93
20500000 CONCESSIONS ET DROIT	319 450.13	366 218.13	46 768.00	12.77
28050000 AMTS. DES CONCESSION	299 342.61	310 473.40	11 130.79	3.59
FONDS COMMERCIAL				
20702000 FDS COMMERCIAL AUTOGR	1 800 511.72	1 800 511.72		
29070000 DEPRECIATION FDS COMMERCIAL	1 800 511.72	1 800 511.72		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL		6 067.44	6 067.44	100.00
28154000 AMTS. MATERIEL INDUS		6 067.44	6 067.44	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 504.91	97 636.48	87 131.57	89.24
21810000 AUTRES IMMOB.CORP.(I		319 436.92	319 436.92	100.00
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORM	37 216.47	87 123.46	49 906.99	57.28
21840000 MOBILIER	48 149.48	82 510.09	34 360.61	41.64
28181000 AMTS. AUTRES IM.CORP		234 358.33	234 358.33	100.00
28183000 AMTS. MAT DE BUREAU ET INFORM	26 710.70	77 209.95	50 499.25	65.41
28184000 AMTS. MOBILIER	48 150.34	79 865.71	31 715.37	39.71
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	93 388.63	83 061.62	10 327.01	12.43
27510000 DEPOTS VERSES	93 388.63	83 061.62	10 327.01	12.43
Total II	124 001.06	236 442.83	112 441.77	47.56
MARCHANDISES	8 659.60	202 011.47	193 351.87	95.71
37002000 STOCKS DE MARCHANDIS	35 067.88	223 396.31	188 328.43	84.30
39700100 PROV.P.DEPREC. STOCK	26 408.28	21 384.84	5 023.44	23.49
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	14 163.00	11 875.20	2 287.80	19.27
40910000 FOURNISSEURS DTS - A	14 163.00	11 875.20	2 287.80	19.27
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 439 917.14	1 553 919.16	114 002.02	7.34
41100000 CLIENTS	1 367 956.89	1 372 984.21	5 027.32	0.37
41300000 CLIENTS EFFETS A REC	43 807.89	90 956.23	47 148.34	51.84
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU L	82 521.52	150 809.32	68 287.80	45.28
49100000 PROV. POUR DEPREC.-D	54 369.16	60 830.60	6 461.44	10.62
AUTRES CREANCES	181 448.17	227 759.48	46 311.31	20.33
40100000 FOURNISSEURS		454.80	454.80	100.00
40980000 FOURNISSEURS RAB REM	8 139.55	12 743.72	4 604.17	36.13
42500000 PERSONNEL - AVANCES	4 907.35	4 057.35	850.00	20.95
43870000 ORGAN.SOC PROD.A RECEVOIR	468.49		468.49	
44400000 ETAT IMPOT SUR LES B	123 718.00	141 148.00	17 430.00	12.35
44586000 T.V.A. /FACTURES NO	38 337.73	24 440.80	13 896.93	56.86
44587500 T'va sur avoir à étab	996.05	8 439.95	7 443.90	88.20
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 881.00	27 033.00	22 152.00	81.94
46710000 AUTRES CPTES DEBIT./CREDI		9 441.86	9 441.86	100.00
DISPONIBILITES	171 165.54	374 327.46	203 161.92	54.27
51120000 BQE A CPT01 REM. CHQ		115.87	115.87	100.00
51130100 BQE A CPT02 EFF. ENC	40 926.13	53 433.06	12 506.93	23.41
51200000 BANQUE SOCIETE GENERALE	104 046.11	255 383.76	151 337.65	59.26
51210000 BANQUE PALANTINE	25 964.12	65 232.46	39 268.34	60.20
53110000 CAISSE SIEGE SOCIAL	229.18	162.31	66.87	41.20

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAL	607 000.00	607 000.00		
10131000 CAPITAL SOUSCRIT - A	607 000.00	607 000.00		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 360 933.12	3 360 933.12		
10420000 PRIMES DE FUSION	3 360 933.12	3 360 933.12		
RESERVE LEGALE	53 421.49	53 421.49		
10611000 RESERVE LEGALE PROPR	53 421.49	53 421.49		
RESERVES REGLEMENTEES	327 730.68	327 730.68		
10648000 AUTRES RESERVES REGL	327 730.68	327 730.68		
REPORT A NOUVEAU	3 607 142.75	2 424 394.59	1 182 748.16	48.79
11000000 REPORT A NOUVEAU (SO	3 607 142.75	2 424 394.59	1 182 748.16	48.79
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 734 475.72	1 182 748.16	551 727.56	46.65
Total I	992 533.18	741 942.54	1 734 475.72	233.77
PROVISIONS POUR RISQUES	30 000.00	30 000.00		
15180000 PROV.POUR RISQUES (A	30 000.00	30 000.00		
Total III	30 000.00	30 000.00		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	131 966.13	527.26	131 438.87	NS
51210200 BANCA INTESA SAN PAOLO	131 554.25		131 554.25	
51860000 INTERETS COURUS A PA	411.88	527.26	115.38	21.88
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	83 417.44	45 418.79	37 998.65	83.66
41910000 CLIENTS CRDT - AVCES	83 417.44	45 418.79	37 998.65	83.66
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 038 036.67	1 243 722.20	794 314.47	63.87
40100000 FOURNISSEURS	1 855 185.40	1 090 405.05	764 780.35	70.14
40810000 FOURNISSEURS FACTURE	151 931.04	131 462.15	20 468.89	15.57
40811000 ENTREE MARCHANDISES	30 920.23	21 855.00	9 065.23	41.48
DETTES FISCALES ET SOCIALES	556 098.52	466 727.59	89 370.93	19.15
42100000 PERSONNEL - REMUNERA		13 512.80	13 512.80	100.00
42820000 PERSONNEL - DETTES P	70 104.00	57 911.00	12 193.00	21.05
42860000 PERSONNEL - AUTRES C	152 601.96	51 651.52	100 950.44	195.45
43100000 SECURITE SOCIALE	68 055.00	109 415.00	41 360.00	37.80
43701000 RETRAITE	24 495.04	44 269.63	19 774.59	44.67
43703000 PREVOYANCE ET MUTUELLE	19 210.00	21 532.83	2 322.83	10.79
43821000 CHARGES SOCIALES SUR	32 248.00	26 060.00	6 188.00	23.75
43860000 ORGANISMES SOCIAUX -	51 794.08	50 218.81	1 575.27	3.14
44210000 PAS	12 176.00		12 176.00	
44551000 T.V.A. A DECAISSER	62 986.00	48 435.00	14 551.00	30.04
44586500 Tva sur avoir à rece	53.80		53.80	
44860000 ETAT - CHARGES A PAY	62 374.64	43 721.00	18 653.64	42.67
AUTRES DETTES	139 209.21	128 248.94	10 960.27	8.55
41100000 CLIENTS	19 398.81	77 609.32	58 210.51	75.00
41980000 CLIENTS CRDT - RAB.R	119 810.40	50 639.62	69 170.78	136.59

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	6 937 909.07	8 297 841.92	1 359 932.85	16.39
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	7 051 640.08	8 380 807.47	1 329 167.39	15.86
70970000 R.R.R.ACCORDES /VEN	113 731.01	82 965.55	30 765.46	37.08
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	58 374.57	54 534.28	3 840.29	7.04
70850000 PROD.ACT.ANNEXES : P	32 685.33	29 306.75	3 378.58	11.53
70880000 PROD.ACT.ANNEXES : A	24 889.24		24 889.24	
70881000 ECO CONTRIBUTION DIRECT	800.00	25 227.53	24 427.53	96.83
Chiffre d'affaires NET	6 996 283.64	8 352 376.20	1 356 092.56	16.24
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT), TRANSF.DE CHARGES	112 822.98	587 353.66	474 530.68	80.79
78150000 REPRISE.PROV/R&C FINANCIE		231 850.00	231 850.00	100.00
78173000 REPR./PROV. POUR DEP	7 554.66	257 160.58	249 605.92	97.06
78174000 REPR./PROV. POUR DEP	51 833.63	17 677.35	34 156.28	193.22
79120000 TRANSFERT DE CHARGES EXPL	53 434.69	80 665.73	27 231.04	33.76
AUTRES PRODUITS	886.38	769.69	116.69	15.16
75800000 PRODUITS DIVERS DE G	886.38	769.69	116.69	15.16
Total des Produits d'exploitation	7 109 993.00	8 940 499.55	1 830 506.55	20.47
ACHATS DE MARCHANDISES	4 255 339.20	5 341 625.26	1 086 286.06	20.34
60700000 ACHATS M/SES STOCK	4 246 379.09	5 337 043.08	1 090 663.99	20.44
60702000 ACHATS DE MARCHANDIS	8 960.11	4 582.18	4 377.93	95.54
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	188 328.43	310 288.79	121 960.36	39.31
60370000 VARIATION STOCK MARCH	188 328.43	310 288.79	121 960.36	39.31
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	311.90	1 432.41	1 120.51	78.23
60260000 ACHATS EMBALLAGES	311.90	1 432.41	1 120.51	78.23
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 601 300.99	1 617 575.93	16 274.94	1.01
60400000 ACHATS D'ETUDES & PR	6 454.40	45 923.24	52 377.64	114.05
60410000 SAV SOUS TRAITANCE	21 496.54		21 496.54	
60610000 ACHATS NON STOCKES -	3 581.44	4 655.59	1 074.15	23.07
60630000 ACHATS NON STOCKES -	1 376.05	4 230.14	2 854.09	67.47
60640000 ACHATS NON STOCKES -	5 847.27	7 927.17	2 079.90	26.24
60680000 CARBURANT	38 272.78	33 170.44	5 102.34	15.38
61100000 SOUS TRAITANCE GENER	13.60	4.96	8.64	174.19
61320000 LOCATIONS IMMOBILIER	356 924.45	354 965.69	1 958.76	0.55
61340000 LOCATIONS VEHICULES	90 214.89	86 989.98	3 224.91	3.71
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	9 276.91	15 560.75	6 283.84	40.38
61400000 CHARGES LOCATIVES ET	24 948.65	18 337.92	6 610.73	36.05
61520000 ENTRETIEN & REPARATI	23 560.00		23 560.00	
61550000 ENTRETIEN & REPARATI	221.00		221.00	
61551000 ENTRETIEN & REPARATI	9 341.23	14 464.97	5 123.74	35.42
61560000 MAINTENANCE	1 345.35	2 509.09	1 163.74	46.38
61562000 MAINTENANCE SOFT	29 314.68	31 172.63	1 857.95	5.96
61580000 ENTRETIEN DES LOCAUX	11 128.58	12 754.83	1 626.25	12.75
61610000 PRIMES D'ASSURANCE -	10 206.24	15 835.55	5 629.31	35.55
61637000 PRIMES D'ASSURANCE - FLOTES	19 274.84	16 929.80	2 345.04	13.85
61650000 PRIMES D'ASSURANCE - SFAC	45 954.60	48 032.21	2 077.61	4.33
61810000 DOCUMENTATION GENERA	764.81	1 560.32	795.51	50.98
61830000 DOCUMENTATION TECHNI	6 123.41	4 799.00	1 324.41	27.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61850000 FRAIS DE COLLOQUES,S	18 902.68	16 709.81	2 192.87	13.12
62110000 PERSONNEL INTERIMAIR	16 650.02	25 104.88	8 454.86	33.68
62220000 COMMISSIONS ET COURT	137 128.45	156 204.36	19 075.91	12.21
62260000 HONORAIRES	9 940.02	27 829.91	17 889.89	64.28
62261000 HONORAIRES CAC	24 014.00	23 243.50	770.50	3.31
62261100 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	36 405.61	41 720.00	5 314.39	12.74
62261200 Honoraires com et MKT	1 300.00	12 680.00	11 380.00	89.75
62261300 Honoraires frais d'etudes	7 495.00		7 495.00	
62310000 ANNONCES ET INSERTIO	3 027.67	5 080.06	2 052.39	40.40
62320000 ECHANTILLONS	9 591.04	22 585.46	12 994.42	57.53
62330000 FOIRES ET EXPOSITION	73 782.10	70 639.45	3 142.65	4.45
62340000 CADEAUX A LA CLIENTE	687.21	1 384.72	687.51	49.65
62360000 CATALOGUES ET IMPRIM	33 190.89	24 915.84	8 275.05	33.21
62380000 DIVERS (POURBOIRES,D	1 130.00	1 100.00	30.00	2.73
62410000 TRANSPORTS SUR ACHAT	4 569.49	13 278.13	8 708.64	65.59
62420000 TRANSPORTS SUR VENTE	290 142.31	257 748.80	32 393.51	12.57
62480000 TRANSPORTS DIVERS	127.20		127.20	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENT	121 306.21	118 147.51	3 158.70	2.67
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT	14 568.00		14 568.00	
62571000 RECEPTIONS TAX NON D	25 007.13	29 189.87	4 182.74	14.33
62600000 FRAIS POSTAUX ET FRA	11 537.94	11 954.32	416.38	3.48
62610000 FRAIS DE TELECOM.	18 248.84	19 113.99	865.15	4.53
62610100 TELEPHONE PORTABLE		600.36	600.36	100.00
62612000 TELEPHONE MOBIL.	2 247.92		2 247.92	
62750000 FRAIS SUR EFFETS (CO	5 774.72	5 937.47	162.75	2.74
62780000 AUTRES FRAIS ET COMM	2 678.06	3 177.07	499.01	15.71
62810000 CONCOURS DIVERS (COT	21 221.06	9 406.14	11 814.92	125.61
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	7 884.50		7 884.50	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	143 441.24	104 755.75	38 685.49	36.93
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	58 883.05	63 084.75	4 201.70	6.66
63511000 CFE - CVAE	22 799.00	22 714.00	85.00	0.37
63512000 TAXES FONCIERES	6 818.83	6 312.00	506.83	8.03
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	39 051.00		39 051.00	
63514000 TAXE SUR LES VEHICUL	7 430.00	7 066.00	364.00	5.15
63700000 AUTRES IMPOTS ET TAX	7 092.12	3 689.00	3 403.12	92.25
63780000 DROITS DE DOUANE	1 367.24	1 890.00	522.76	27.66
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 669 945.24	1 611 248.69	58 696.55	3.64
64110000 SALAIRES,APPOINTEMENT	1 474 508.07	1 559 670.86	85 162.79	5.46
64120000 CONGES PAYES	12 193.00	15 238.00	27 431.00	180.02
64130000 PRIMES ET GRATIFICAT	26 841.00	8 918.50	35 759.50	400.96
64140000 INDEMNITES ET AVANTA	156 403.17	75 734.33	80 668.84	106.52
CHARGES SOCIALES	712 092.92	699 472.35	12 620.57	1.80
64510000 COTISATIONS A L'URSS	424 248.89	458 076.76	33 827.87	7.38
64520000 COTISATIONS AUX MUTU	44 074.74	42 929.28	1 145.46	2.67
64530000 COTISATIONS AUX CAIS	132 843.15	143 908.05	11 064.90	7.69
64540000 COTISATIONS AUX ASSE	61 600.40	65 429.34	3 828.94	5.85
64580000 COTISATIONS AUX AUTR	33 456.00	10 870.00	44 326.00	407.78
64710000 AUTRES CH.SOC. - PRE	9 052.79	15 499.95	6 447.16	41.59
64750000 AUTRES CH.SOC. - MED	2 596.00	2 878.97	282.97	9.83
64800000 AUTRES CHARGES DE PE	4 220.95		4 220.95	
64900000 CICE		18 380.00	18 380.00	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	76 102.55	75 227.68	874.87	1.16
68111000 DOT AUX AMTS. DES IM	35 514.37	36 380.43	866.06	2.38
68112000 DOT AUX AMTS. DES IM	40 588.18	38 847.25	1 740.93	4.48
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	57 950.29	36 740.67	21 209.62	57.73
68173000 DOT PROV DEPR STOCK	12 578.10		12 578.10	
68174000 DOT PROV DEPR CREANCES	45 372.19	36 740.67	8 631.52	23.49
DOTATIONS AUX PROVISIONS		168 125.00	168 125.00	100.00
68150000 DOT. AUX PROVISIONS RISQUES CH		168 125.00	168 125.00	100.00
AUTRES CHARGES	74 495.19	51 772.17	22 723.02	43.89
65160000 RECYLUM ET DEEE	32 403.58	31 881.96	521.62	1.64
65410000 PERTES SUR CREANCES	41 988.32	19 806.24	22 182.08	112.00
65800000 CHARGES DIVERSES DE	103.29	83.97	19.32	23.01
Total des Charges d'exploitation	8 779 307.95	10 018 264.70	1 238 956.75	12.37
Résultat d'exploitation	1 669 314.95	1 077 765.15	591 549.80	54.89
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	43.86	0.94	42.92	NS
76500000 ESCOMPTE OBTENUS	43.86	0.94	42.92	NS
Total des Produits financiers	43.86	0.94	42.92	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 689.05	782.02	907.03	115.99
66160000 CH.D'INT.BANCAIRES E	269.61		269.61	
66500000 ESCOMPTE ACCORDES	1 419.44	782.02	637.42	81.51
Total des Charges financières	1 689.05	782.02	907.03	115.99
Résultat financier	1 645.19	781.08	864.11	110.63
Résultat courant avant impôts	1 670 960.14	1 078 546.23	592 413.91	54.93
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	14 100.22	106 613.84	92 513.62	86.77
77180000 AUTRES PTS EXC. SUR OP. GEST.	14 100.22	106 613.84	92 513.62	86.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 899.99		4 899.99	
77520000 PRODUIT CESSION IMMO COR	4 899.99		4 899.99	
Total des Produits exceptionnels	19 000.21	106 613.84	87 613.63	82.18
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	13 406.00	381.28	13 024.72	NS
67120000 CH.EXCEPT /OPER GEST	35.00	78.66	43.66	55.50
67200000 CH.EXCEPT / EXERCICE	13 371.00	302.62	13 068.38	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	69 109.79	235 495.49	166 385.70	70.65
67510000 VAL.COMPT DES ELEM D	122.84		122.84	
67520000 VAL.COMPT DES ELEM D	53 892.03	431.55	53 460.48	NS
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	15 094.92	235 063.94	219 969.02	93.58
Total des Charges exceptionnelles	82 515.79	235 876.77	153 360.98	65.02

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

TARGETTI FRANCE
2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 986 195 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	6 996 284 Euros
- Résultat net comptable,	(1 734 476) Euros

Fait à PARIS
Le

Patrick Bourdin
Expert Comptable

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

DOSSIER FISCAL

B2C
43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS
01 82 73 01 40



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
TARGETTI FRANCE	2 rue de la Renaissance - Bat
SIRET	92160 ANTONY
3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	1 692 075
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ChC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
B2C 43/ 45 rue de Naples 75008 PARIS Tél: 01 82 73 01 40			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 26/02/2020
			Lieu: Paris
			Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Page 25

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cesat Group

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros B2C



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2020)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise TARGETTI FRANCE

du 01/01/2019

Adresse 2 rue de la Renaissance - Bat. A 92160 ANTONY

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	ALLEGATIERE Frédéric Directeur Général				90 Chem de la Croix Garlaban 13400 AUBAGNE			
2	ARCAMONE Alain Resp Commercial sect Sud Ouest				62 Chemin de Mazade 31190 MIREMONT			
3	EL BAAMRANI PATRICIA Resp Prescription IDF				4 ALLEE DE LA CASCADE 92500 RUEIL MALMAISON			
4	COSTA-DROLON Benjamin Resp Prescription Nord Oues				47 rue des teinturiers 14000 CAEN			
5	FUTIN Fabrice Resp Prescript Rhône Alpes Auv				159 Allée du Puits du Deo 69480 POMMIERS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	132 152		3 861		136 013			136 013
2	91 381				91 381			91 381
3	85 994				85 994			85 994
4	72 565				72 565			72 565
5	69 563				69 563			69 563
6								
7								
8								
9								
10								
**	451 656		3 861		455 517			455 517

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑧)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑩	455 517	- de l'exercice 2019 ⑪	1 642 960
- de l'exercice précédent ⑫	559 929	- de l'exercice précédent ⑬	1 006 364
Nom et qualité du signataire		A Paris le 26/02/2020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Page 27

Désignation de l'entreprise: TARGETTI FRANCE
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 92160 ANTONY
Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 32816319100104 Néant ☐

				Exercice N clos le		N-1		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	319 450	AG	299 343	20 108	55 745	
	Fonds commercial (1)	AI	1 800 512	AI	1 800 512			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	85 366	AU	74 861	10 505	97 636	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	93 389	BI		93 389	83 062	
TOTAL (II)		BJ	2 298 716	BK	2 174 715	124 001	236 443	
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	35 068	BU	26 408	8 660	202 011
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	14 163	BW		14 163	11 875
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 494 286	BY	54 369	1 439 917	1 553 919
		Autres créances (3)	BZ	181 448	CA		181 448	227 759
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS		Disponibilités	CF	171 166	CG		171 166	374 327
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	46 840	CI		46 840	50 252
		TOTAL (III)	CJ	1 942 971	CK	80 777	1 862 194	2 420 144
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 241 688	IA	2 255 493	1 986 195	2 656 587	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	78 663	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve		Immobiliations		Stocks		Créances		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020
Page 28

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :607 000.....)	DA	607 000	607 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 360 933	3 360 933
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	53 421	53 421
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	327 731	327 731
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(3 607 143)	(2 424 395)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 734 476)	(1 182 748)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(992 533)	741 943
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131 966	527
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	83 417	45 419
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 038 037	1 243 722
	Dettes fiscales et sociales	DY	556 099	466 728
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	139 209	128 249
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 948 728	1 884 645
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 986 195	2 656 587
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF		
		EG	2 948 728	1 884 645
		EH	131 554	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Page 29

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 763 722	FB	174 187	FC	6 937 909
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	53 037	FH	5 338	FI	58 375
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 816 759	FK	179 525	FL	6 996 284
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	112 823
	Autres produits (1) (11)					FQ	886
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 109 993
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 255 339
	Variation de stock (marchandises)*					FT	188 328
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	312
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 601 301
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	143 441
	Salaires et traitements*					FY	1 669 945
	Charges sociales (10)					FZ	712 093
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*		GA	76 103
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	57 950
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	74 495
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 779 308
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG	(1 669 315)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	44
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	44
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 689
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 689
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 645)
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (II - II III - IV V - VI)						GW	(1 670 960)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Page 30

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	14 100	106 614	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	4 900		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	19 000	106 614	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	13 406	381	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	69 110	235 495	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	82 516	235 877	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										II	(63 516)	(129 263)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		(25 061)	
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)										HL	7 129 037	9 047 114	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX XI)										HM	8 863 513	10 229 862	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(1 734 476)	(1 182 748)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO			
	(2) Dont produits de locations immobilières									HY			
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG			
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *									HP			
	(3) Dont - Crédit bail immobilier									HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									IX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9) Dont transferts de charges									A1	53 435	80 666	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5									A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	32 404	31 882	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9													
Dont cotisations facultatives A8 dont cotisations Madelin A7													
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N				
Cf état annexe									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
									82 516		19 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Page 31

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

31/12/2019

[illegible]

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros

B2C

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Page 32

Formulaire obligatoire (article 53
N° de l'annexe financière des impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE										Néant		•	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Frais d'établissement et de développement												
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	2 166 730	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	6 067	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	319 437	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	169 634	LC		LD	7 349			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	495 138	LO		LP	7 349			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	83 062	1U		1V	10 871				
TOTAL IV				1Q	83 062	1R		1S	10 871				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	2 744 929	0H		0J	18 220				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
INCORP.	TOTAL I				IN		D0		D7				
	Frais d'établissement et de développement												
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	46 768	LW	2 119 962	IX	2 119 962			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF				
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	6 067	MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU	319 437	MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	91 617	MS	85 366	MT	85 366	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IV	417 121	NG	85 366	NH		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations				IO		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2	544	2E	93 389	2F	93 389	2G			
TOTAL IV				I3	544	NJ	93 389	NK	93 389	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	464 433	0K	2 298 716	0L	2 298 716	0M	2 298 716		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros

B2C

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Page 33

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	310 473	PF	35 514	PG	46 645	PH	299 343
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 067	QA		QB	6 067	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	234 358	QE	31 944	QF	266 302	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	157 076	QM	8 644	QN	90 859	QO	74 861
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	397 501	QV	40 588	QW	363 228	QX	74 861
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	707 975	OP	76 102	OQ	409 873	OR	374 204

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ima géométrique et am. des coasts	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géométriques autres divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général sans contre (NP + NQ + NR)		NW			Total général sans contre (NS + NT + NU)		NY			Total général sans contre (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Page 34

Document obligatoire article 53 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
					09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7U	7V	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	57 950	59 388	
	- financières	UG			
	- exceptionnelles	UJ			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Page 35

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

31/12/2019

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Page 36

Transmission obligatoire (article 54
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE			Néant ☐ *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	93 389	UV	78 663	UW	14 726			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	82 522		82 522					
	Autres créances clients		UX	1 411 765		1 411 765					
	Créance représentative de titres / Prvisions pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antécédent créant constituant *)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UV	4 907		4 907					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	468		468					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	123 718		123 718					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 334		39 334					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	4 881		4 881					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	8 140		8 140					
	Charges constatées d'avance		VS	46 840		46 840					
	TOTAUX			VT	1 815 963	VU	1 801 237	VV	14 726		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	131 966		131 966						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 038 037		2 038 037						
Personnel et comptes rattachés		8C	222 706		222 706						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	195 802		195 802						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	63 040		63 040						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	74 551		74 551						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	139 209		139 209						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 865 311	VZ	2 865 311					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Cajal Group

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020
Page 37

Formulaire obligatoire (article 91 A du Code Général des Impôts)
* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9		
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WE	35 346	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		WG	7 430	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	6 600	WB	42 776	
	Amendes et pénalités	WJ	35	XX		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XW	6 635	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			XX		
	Quote-part			XY		
	Résultat net imposable			IZ		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			KB		
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)			ZN		
	- imposées au taux de 0 %			WN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *			WQ		
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SW		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
TOTAL I				WR	49 411	
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *					WS	1 734 476
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			WU	7 010	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV		
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WH		
	- imposées aux taux de 19 %			WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					Y6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *					XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts					ZN	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZY	
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			XD		
	Majoration d'amortissement *			NF		
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		L2		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		K3		
Zones franches urbaines - TE (art. 44 octies et octies A)					IF	
Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)					PB	
Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)					X9	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					ZI	
Crédance dérogée par le report en arrière du déficit					XG	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
TOTAL II				XH	1 741 486	
III RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)	XI		
déficit (II moins I)				XJ	1 692 075	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	XO	1 692 075	

Désignation de l'entreprise: TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		1 691 514
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		1 691 514
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		1 692 075
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		3 383 588

II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		102 352

III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Effort construction	9K	6 600	9L 7 010
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	6 600	YO 7 010
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		
		Imputations	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(2424395)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1182748)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(3 607 143)						
TOTAL I			OF	(3607143)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(3 607 143)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			VQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				VS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	15 056		45 928					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	481 365		XQ	481 365		475 854					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				VU	16 650		25 105					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	79 155		105 473					
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	137 128		156 204					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	871 947		809 011					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 601 301		1 617 576					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	22 799		22 714					
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	120 642		82 042					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	143 441		104 756					
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	2 223 235		2 641 918					
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	229 746		240 450					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				ØB	1 474 508							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
		Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 58
A du Code Général des Impôts)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2020
Page 40

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	sortie immob inc	46 766	46 645		123	
	2	sortie mat indus	6 067	6 067			
	3	sortie AAI div	319 437	266 302		53 135	
	4	sortie mat bur m	91 617	90 859		758	
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (I)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(123)	(123)				
	2						
	3	(53 135)	(53 135)				
	4	4 900	4 142	4 142			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		(49 116)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(C)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(I) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe obligatoire (article 33 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8% 2	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire réglementaire
annexe 55A au code
général des impôts

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2020
Page 43

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art - 5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 44
DGFIP N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				YP	25
dont apprentis				YF	1
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	6 996 284
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	6 996 284
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	4 255 651
Variation négative des stocks				OQ	188 328
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	1 144 885
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	74 495
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	5 663 359
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	1 332 924
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 332 924
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	6 996 284	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	0		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	31/12/2019	
Date de cessation		HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 124 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférents à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation fournie des entreprises - qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020
Page 45

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie)

2 rue de la Renaissance - Bat A

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

30 350

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

TARGETTI SANKEY SPA

N° SIREN (si société établie en France)

000000000

% de détention

00.00

Nb de parts ou actions

30 350

Adresse :

N°

164

Voie

Via Pratèse

Code postal

99999

Commune

Florence

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020
Page 46

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie)

2 rue de la Renaissance - Bat. A

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

TARGETTI FRANCE
SAS au capital de 607.000 €uros
2, rue de la Renaissance – Bâtiment A – 92160 Antony
RCS NANTERRE 328 163 191

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Le 13 mai 2020

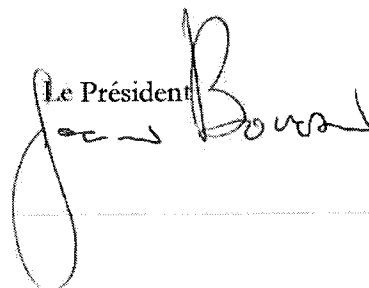
Lettre remise en main propre contre décharge

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée générale de notre Société, qui se tiendra au siège social, le 25 mai 2020 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Quitus au Président.
- Renouvellement du mandat du Président.
- Affectation du résultat.
- Continuité de la Société
- Pouvoirs pour les formalités.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président 

TARGETTI FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros
Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 Antony
328 163 191 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

L'An deux mille vingt,

Le vingt-cinq mai, à 10 heures

La société **3F FILIPPI SPA**, société de droit italien ayant son siège social sis 28 Via del Savena – 40065 Pianoro (Italie), représentée par Madame Mirella MANDRIOLI, associé unique de la société TARGETTI FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros, s'est réunie en son siège social, sur convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni BONAZZI, Président.

L'Assemblée réunissant ainsi la totalité des actions de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Associé Unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Quitus au Président.
- Renouvellement du mandat du Président.
- Affectation du résultat.
- Continuité de la Société.
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- l'inventaire, les comptes annuels ainsi que leurs annexes ;
- le projet de texte des résolutions présentées à l'assemblée générale.

Il précise que l'établissement des comptes de l'exercice a été réalisé conformément aux normes comptables en vigueur.

Puis il donne lecture de son rapport.

Après en avoir délibéré, et personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice,

approuve le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

L' Associé Unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par une perte nette comptable de (1.734.476) euros.

L'Associé Unique approuve la proposition du Président de la Société et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à nouveau » qui passe ainsi de (3.607.143) euros à (5.341.619) euros.

Le total des capitaux propres s'élève à (992.533) euros pour un capital social de 607.000 euros.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions légales, rappelle que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices ont été les suivants :

- au titre de l'exercice 2016 néant €
- au titre de l'exercice 2017 néant €
- au titre de l'exercice 2018 néant €

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver les conclusions et donne quitus au président à cet égard.

QUATRIÈME DECISION

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI pour une durée d'un an. En conséquence, son mandat prendra fin avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Associé Unique décide que Monsieur Giovanni BONAZZI n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Président.

CINQUIÈME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, desquels il résulte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas dissoudre la société.

L'Associé Unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2021.

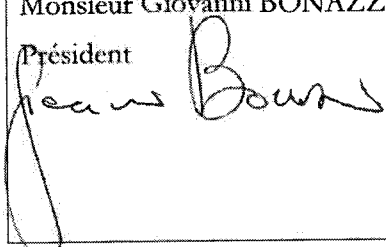
SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Monsieur Giovanni BONAZZI Président 

TARGETTI FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros

Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 Antony

328 163 191 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2020

Cher Associé,

Conformément à la loi et aux statuts, le président de votre Société vous a convoqué en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Il vous sera donné toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

1.1.1. Risques financiers

Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et trésorerie

- Risques de prix : la Société n'est pas exposée à un risque significatif de prix.
- Risque de crédit, de liquidité et trésorerie : la Société n'est pas exposée à un risque significatif.

Exposition de la Société aux risques de marché (taux, change, instruments financiers)

- Risques de taux : la Société n'a pas souscrit d'emprunt à taux variable et n'est pas exposée à un risque de taux significatif.
- Risques de change : non significatifs.
- Risques de contrepartie sur instruments financiers : non significatifs.

1.1.2. Utilisation des instruments financiers (objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers)

Élément non pertinent.

1.1.3. Autres risques significatifs

- Risques juridiques et litiges : la Société n'est partie à aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

- Autres risques significatifs : la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux, s'il y a lieu, présentés ci-dessus.

1.2. Prises de participations significatives par la Société et prise de contrôle dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé

En application des articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce, il est précisé que, au cours de l'exercice écoulé, les prises de participation représentant plus de 5%, 10%, 20%, 30%, 33,33%, 50% ou 66,66% du capital ou des droits de vote, ou les prises de contrôle, intervenues dans une société ayant son siège en France, sont les suivantes :

NEANT.

1.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, à l'exception des événements suivants :

- Changement du Directeur Général depuis le 9 mars 2020 ; et
- Epidémie du Covid-19.

A cet égard, il convient de noter que l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 laisse présager une baisse significative de l'activité en raison notamment des mesures de confinement prises par le gouvernement français à compter du 16 mars 2020. Toutefois, il convient de noter que le financement de notre Société par l'associé unique nous assurera une continuité d'exploitation.

1.4. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires a considérablement baissé, de même manière que la perte de l'exercice, qui a augmenté.

II. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pour répondre aux stipulations de l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

III. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année passée.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

IV. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6.996.284 euros, contre 8.352.376 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'est élevé à 7.109.993 euros contre 8.940.500 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 1.669.945 euros, contre 1.611.249 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 712.093 euros contre 699.472 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.779.308 euros contre 10.018.265 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice s'est traduit par une perte de (1.699.315) euros contre une perte de (1.077.765) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de (1.645) euros, il fait ressortir une perte de (1.670.960) euros contre une perte de (1.078.546) euros pour l'exercice précédent.

Après imputation du résultat exceptionnel de (63.516) euros, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par une perte nette de (1.734.476) euros contre une perte nette de (1.182.748) euros pour l'exercice précédent.

V. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui s'élève à (1.734.476) euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à nouveau » qui passerait ainsi de (3.607.143) euros à (5.341.619) euros.

Le total des capitaux propres s'élèverait à (992.533) euros pour un capital social de 607.000 euros.

Nous vous précisons qu'en application de l'article L 233-42 du Code de commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il résulte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Nous devons donc décider de dissoudre ou non la Société.

Eu égard aux perspectives d'avenir de la Société, nous vous demandons de ne pas dissoudre la Société.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il vous est indiqué ci-après les distributions de dividendes effectuées au cours des trois exercices précédents :

- au titre de l'exercice 2016Néant
- au titre de l'exercice 2017Néant
- au titre de l'exercice 2018Néant

VII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Pour satisfaire aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que la détermination du résultat fiscal n'a pas comporté de réintégration pour charges et dépenses somptuaires prévues à l'article 39-4 dudit Code.

VIII. MANDAT DU PRESIDENT

Le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI arrive à expiration, de sorte que les associés seront interrogés sur son renouvellement.

IX. MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

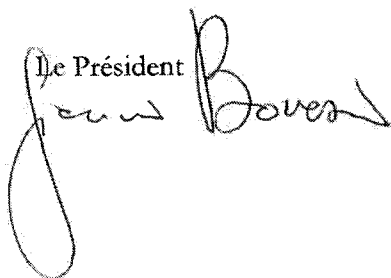
Nous vous rappelons que le mandat du Commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

X. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le Rapport du Commissaire aux comptes fait état des éventuelles conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner jusqu'à présent et espérons qu'à la lecture de ce rapport et par votre vote, vous ratifierez les résolutions qui vous sont proposées.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Le Président


POUVOIR

Je soussigné : Monsieur Giovanni BONAZZI

Représentant légal de la société : TARGETTI FRANCE

Dont le siège social est : 2, rue de la Renaissance – Bâtiment A – 92160 Antony

Donne pouvoir par les présentes à : **CS AVOCATS ASSOCIÉS**
24, avenue Hoche – 75008 PARIS

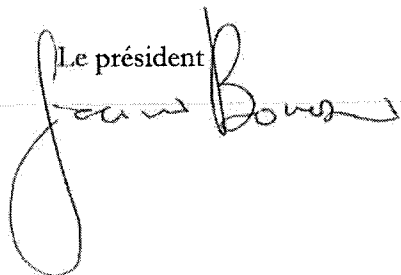
Aux fins d'accomplir tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des Registres.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à PARIS
Le 25 mai 2020

Le président



Comptes annuels

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A

92160 ANTONY

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2019

APE : 4669A SIRET : 32816319100104

B2C
43/ 45 rue de Naples

Tel: 01 82 73 01 40

Fax:

75008 PARIS

Jean Bonser
certifié conforme

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

	Pages
- Rapport de présentation	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Annexe	6 à 15
- Détail des comptes bilan actif passif	16 à 19
- Détail Compte de résultat	20 à 23
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	24 et 25
- Liasse 2067	26
- Liasses 2050 à 2059-F	27 à 46

B2C
43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS
01 82 73 01 40

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS

B2C
43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS
01 82 73 01 40

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	319 450	299 343	20 108	55 745	35 637	63.93
	Fonds commercial (1)	1 800 512	1 800 512				
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	85 366	74 861	10 505	97 636	87 132	89.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	93 389		93 389	83 062	10 327	12.43
	Total II	2 298 716	2 174 715	124 001	236 443	112 442	47.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	35 068	26 408	8 660	202 011	193 352	95.71
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 163		14 163	11 875	2 288	19.27
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 494 286	54 369	1 439 917	1 553 919	114 002	7.34
	Autres créances	181 448		181 448	227 759	46 311	20.33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	171 166		171 166	374 327	203 162	54.27
	Charges constatées d'avance (3)	46 840		46 840	50 252	3 411	6.79
	Total III	1 942 971	80 777	1 862 194	2 420 144	557 951	23.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 241 688	2 255 493	1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

78 663

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 607 000)	607 000	607 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 360 933	3 360 933		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	53 421	53 421		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	327 731	327 731		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 607 143	2 424 395	1 182 748	48.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 734 476	1 182 748	551 728	46.65
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	992 533	741 943	1 734 476	233.77
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 000	30 000		
	Provisions pour charges				
	Total III	30 000	30 000		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	131 966	527	131 439	NS
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 417	45 419	37 999	83.66
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	1 243 722	794 314	63.87
	Dettes fiscales et sociales	556 099	466 728	89 371	19.15
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	139 209	128 249	10 960	8.55
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 948 728	1 884 645	1 064 083	56.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 948 728 1 884 645

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	6 763 722	174 187	6 937 909	8 297 842	1 359 933	16.39
Production vendue de biens						
Production vendue de services	53 037	5 338	58 375	54 534	3 840	7.04
Chiffre d'affaires NET	6 816 759	179 525	6 996 284	8 352 376	1 356 093	16.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			112 823	587 354	474 531	80.79
Autres produits			886	770	117	15.16
Total des Produits d'exploitation (I)			7 109 993	8 940 500	1 830 507	20.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 255 339	5 341 625	1 086 286	20.34
Variation de stock (marchandises)			188 328	310 289	121 960	39.31
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312	1 432	1 121	78.23
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 601 301	1 617 576	16 275	1.01
Impôts, taxes et versements assimilés			143 441	104 756	38 685	36.93
Salaires et traitements			1 669 945	1 611 249	58 697	3.64
Charges sociales			712 093	699 472	12 621	1.80
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 103	75 228	875	1.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			57 950	36 741	21 210	57.73
Dotations aux provisions				168 125	168 125	100.00
Autres charges			74 495	51 772	22 723	43.89
Total des Charges d'exploitation (II)			8 779 308	10 018 265	1 238 957	12.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 669 315	1 077 765	591 550	54.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	44	1	43	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	44	1	43	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 689	782	907	115.99
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 689	782	907	115.99
2. Résultat financier (V-VI)	1 645	781	864	110.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 670 960	1 078 546	592 414	54.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 100	106 614	92 514	86.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 900		4 900	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	19 000	106 614	87 614	82.18
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 406	381	13 025	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	69 110	235 495	166 386	70.65
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	82 516	235 877	153 361	65.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	63 516	129 263	65 747	50.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		25 061	25 061	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	7 129 037	9 047 114	1 918 077	21.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 863 513	10 229 862	1 366 350	13.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 734 476	1 182 748	551 728	46.65

* V compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Créances immobilisées	11
Dépréciation des stocks et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	12
Détail des produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	13
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 986 194.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 996 283.64 Euros et dégageant un déficit de 1 734 475.72- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a transféré son siège social de Paris à Anthony, le 23/12/2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus (COVID-19) était une pandémie en raison de sa propagation rapide dans le monde entier, avec plus de 150 pays touchés à date. De nombreux gouvernements prennent des mesures de plus en plus strictes pour aider à contenir ou à retarder la propagation du virus. A l'heure actuelle, l'incertitude économique s'accroît considérablement.

L'épidémie de coronavirus et ses impacts connexes sont considérés comme un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 et ne nécessitent pas d'ajustements dans les états financiers au 31 décembre 2019.

En raison de l'incertitude quant à l'issue des événements, nous ne pouvons raisonnablement estimer l'incidence que ces événements auront sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société en 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Mention sur la continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice écoulé, la société Targetti France a bénéficié du soutien actif de son actionnaire Targetti Sankey S.p.A sous forme d'un compte fournisseur à hauteur de 1 230 733,41 euros.

La société Targetti Sankey S.p.A actionnaire majoritaire de notre société, a réitéré son soutien financier par courrier

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 166 730		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		
Installations générales agencements aménagements divers	319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	169 634		7 349
TOTAL	495 138		7 349
Prêts, autres immobilisations financières	83 062		10 871
TOTAL	83 062		10 871
TOTAL GENERAL	2 744 929		18 220

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		46 768	2 119 962	2 119 962
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 067		
Installations générales agencements aménagements divers		319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		91 617	85 366	85 366
TOTAL		417 121	85 366	85 366
Prêts, autres immobilisations financières		544	93 389	93 389
TOTAL		544	93 389	93 389
TOTAL GENERAL		464 433	2 298 716	2 298 716

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	310 473	35 514	46 645	299 343
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		6 067	
Installations générales agencements aménagements divers	234 358	31 944	266 302	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	157 076	8 644	90 859	74 861
TOTAL	397 501	40 588	363 228	74 861
TOTAL GENERAL	707 975	76 102	409 873	374 204

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	35 514				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 944				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 644				
TOTAL	40 588				
TOTAL GENERAL	76 102				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	30 000				30 000
TOTAL	30 000				30 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 800 512				1 800 512
Sur stocks et en cours	21 385	12 578	7 555		26 408
Sur comptes clients	60 831	45 372	51 833		54 369
TOTAL	1 882 727	57 950	59 388		1 881 289
TOTAL GENERAL	1 912 727	57 950	59 388		1 911 289
Dont dotations et reprises d'exploitation		57 950	59 388		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 389	78 663	14 726
Clients douteux ou litigieux	82 522	82 522	
Autres créances clients	1 411 765	1 411 765	
Personnel et comptes rattachés	4 907	4 907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468	468	
Impôts sur les bénéfices	123 718	123 718	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 334	39 334	
Divers état et autres collectivités publiques	4 881	4 881	
Débiteurs divers	8 140	8 140	
Charges constatées d'avance	46 840	46 840	
TOTAL	1 815 963	1 801 237	14 726

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	131 966	131 966		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	2 038 037		
Personnel et comptes rattachés	222 706	222 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	195 802	195 802		
Taxe sur la valeur ajoutée	63 040	63 040		
Autres impôts taxes et assimilés	74 551	74 551		
Autres dettes	139 209	139 209		
TOTAL	2 865 311	2 865 311		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	20.0000	30 350			30 350

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds Commercial Targetti			1 790 512	1 790 512	1 790 512
Fonds Commercial Luxa Franc			10 000	10 000	10 000
Total			1 800 512	1 800 512	1 800 512

Le fonds de commerce a été acquis en 1999 lors de la fusion absorption AUTOGRAPHE par TARGETTI MLE.

Une provision pour dépréciation a été passée pour la valeur du fonds de commerce.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des logiciels est de 319 450 €.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, soit une période de 3 à 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage ind.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations Industrielles	Linéaire	5 à 10 ans
Installations, agenc. gén.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau & Info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 489
Total	13 489

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs AAR	8 139
Indemn IJSS à recevoir	469
Solde CVAE à recevoir	4 881
Total	13 489

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 851
Dettes fiscales et sociales	369 123
Autres dettes	119 810
Total	672 196

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	46 840
Total	46 840

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers divers	11 062		
Livraison marchandises	13 712		
Recylum	14 955		
Fournitures de bureau	1 829		
chéques déjeuner	2 080		
Déplacements, réunions	2 168		
Documentation	324		
Téléphone	710		
Total	46 840		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	4 358		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 688 426		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	21
Employés	4
Total	25

Honoraires des commissaires aux comptes

Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans la lettre de mission. Les éventuelles autres diligences, non connues à ce jour, permettant d'émettre les rapports prévus par les textes légaux ou réglementaires feront l'objet d'une facturation distincte, qui sera précisée lors de la réalisation des travaux correspondants.
Les honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Les honoraires s'élèveront à 22 500 € hors taxes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2019, l'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) actualisé au taux de 0,77% avec une hypothèse de départ à la retraite volontaire du salarié à l'âge de 67 ans. Le calcul de ces indemnités tient compte d'un taux moyen d'augmentation de 1% et d'un taux de charges sociales patronales de 48%.

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte de probabilités de survie et de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 204477 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes
(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Targetti Sankey	SPA	9 817 600	Florence - ITALIE

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	20 107.52	55 744.73	35 637.21	63.93
20500000 CONCESSIONS ET DROIT	319 450.13	366 218.13	46 768.00	12.77
28050000 AMTS. DES CONCESSION	299 342.61	310 473.40	11 130.79	3.59
FONDS COMMERCIAL				
20702000 FDS COMMERCIAL AUTOGR	1 800 511.72	1 800 511.72		
29070000 DEPRECIATION FDS COMMERCIAL	1 800 511.72	1 800 511.72		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL		6 067.44	6 067.44	100.00
28154000 AMTS. MATERIEL INDUS		6 067.44	6 067.44	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 504.91	97 636.48	87 131.57	89.24
21810000 AUTRES IMMOB.CORP.(I		319 436.92	319 436.92	100.00
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORM	37 216.47	87 123.46	49 906.99	57.28
21840000 MOBILIER	48 149.48	82 510.09	34 360.61	41.64
28181000 AMTS. AUTRES IM.CORP		234 358.33	234 358.33	100.00
28183000 AMTS. MAT DE BUREAU ET INFORM	26 710.70	77 209.95	50 499.25	65.41
28184000 AMTS. MOBILIER	48 150.34	79 865.71	31 715.37	39.71
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	93 388.63	83 061.62	10 327.01	12.43
27510000 DEPOTS VERSES	93 388.63	83 061.62	10 327.01	12.43
Total II	124 001.06	236 442.83	112 441.77	47.56
MARCHANDISES	8 659.60	202 011.47	193 351.87	95.71
37002000 STOCKS DE MARCHANDIS	35 067.88	223 396.31	188 328.43	84.30
39700100 PROV.P.DEPREC. STOCK	26 408.28	21 384.84	5 023.44	23.49
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	14 163.00	11 875.20	2 287.80	19.27
40910000 FOURNISSEURS DTS - A	14 163.00	11 875.20	2 287.80	19.27
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 439 917.14	1 553 919.16	114 002.02	7.34
41100000 CLIENTS	1 367 956.89	1 372 984.21	5 027.32	0.37
41300000 CLIENTS EFFETS A REC	43 807.89	90 956.23	47 148.34	51.84
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU L	82 521.52	150 809.32	68 287.80	45.28
49100000 PROV. POUR DEPREC.-D	54 369.16	60 830.60	6 461.44	10.62
AUTRES CREANCES	181 448.17	227 759.48	46 311.31	20.33
40100000 FOURNISSEURS		454.80	454.80	100.00
40980000 FOURNISSEURS RAB REM	8 139.55	12 743.72	4 604.17	36.13
42500000 PERSONNEL - AVANCES	4 907.35	4 057.35	850.00	20.95
43870000 ORGAN.SOC PROD.A RECEVOIR	468.49		468.49	
44400000 ETAT IMPOT SUR LES B	123 718.00	141 148.00	17 430.00	12.35
44586000 T.V.A / FACTURES NO	38 337.73	24 440.80	13 896.93	56.86
44587500 Tva sur avoir à étab	996.05	8 439.95	7 443.90	88.20
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 881.00	27 033.00	22 152.00	81.94
46710000 AUTRES CPTES DEBIT./CREDI		9 441.86	9 441.86	100.00
DISPONIBILITES	171 165.54	374 327.46	203 161.92	54.27
51120000 BQE A CPT01 REM. CHQ		115.87	115.87	100.00
51130100 BQE A CPT02 EFF. ENC	40 926.13	53 433.06	12 506.93	23.41
51200000 BANQUE SOCIETE GENERALE	104 046.11	255 383.76	151 337.65	59.26
51210000 BANQUE PALANTINE	25 964.12	65 232.46	39 268.34	60.20
53110000 CAISSE SIEGE SOCIAL	229.18	162.31	66.87	41.20

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	607 000.00	607 000.00		
10131000 CAPITAL SOUSCRIT - A	607 000.00	607 000.00		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 360 933.12	3 360 933.12		
10420000 PRIMES DE FUSION	3 360 933.12	3 360 933.12		
RESERVE LEGALE	53 421.49	53 421.49		
10611000 RESERVE LEGALE PROPR	53 421.49	53 421.49		
RESERVES REGLEMENTEES	327 730.68	327 730.68		
10648000 AUTRES RESERVES REGL	327 730.68	327 730.68		
REPORT A NOUVEAU	3 607 142.75	2 424 394.59	1 182 748.16	48.79
11000000 REPORT A NOUVEAU (SO	3 607 142.75	2 424 394.59	1 182 748.16	48.79
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 734 475.72	1 182 748.16	551 727.56	46.65
Total I	992 533.18	741 942.54	1 734 475.72	233.77
PROVISIONS POUR RISQUES	30 000.00	30 000.00		
15180000 PROV.POUR RISQUES (A	30 000.00	30 000.00		
Total III	30 000.00	30 000.00		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	131 966.13	527.26	131 438.87	NS
51210200 BANCA INTESA SAN PAOLO	131 554.25		131 554.25	
51860000 INTERETS COURUS A PA	411.88	527.26	115.38	21.88
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	83 417.44	45 418.79	37 998.65	83.66
41910000 CLIENTS CRDT - AVCES	83 417.44	45 418.79	37 998.65	83.66
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 038 036.67	1 243 722.20	794 314.47	63.87
40100000 FOURNISSEURS	1 855 185.40	1 090 405.05	764 780.35	70.14
40810000 FOURNISSEURS FACTURE	151 931.04	131 462.15	20 468.89	15.57
40811000 ENTREE MARCHANDISES	30 920.23	21 855.00	9 065.23	41.48
DETTES FISCALES ET SOCIALES	556 098.52	466 727.59	89 370.93	19.15
42100000 PERSONNEL - REMUNERA		13 512.80	13 512.80	100.00
42820000 PERSONNEL - DETTES P	70 104.00	57 911.00	12 193.00	21.05
42860000 PERSONNEL - AUTRES C	152 601.96	51 651.52	100 950.44	195.45
43100000 SECURITE SOCIALE	68 055.00	109 415.00	41 360.00	37.80
43701000 RETRAITE	24 495.04	44 269.63	19 774.59	44.67
43703000 PREVOYANCE ET MUTUELLE	19 210.00	21 532.83	2 322.83	10.79
43821000 CHARGES SOCIALES SUR	32 248.00	26 060.00	6 188.00	23.75
43860000 ORGANISMES SOCIAUX -	51 794.08	50 218.81	1 575.27	3.14
44210000 PAS	12 176.00		12 176.00	
44551000 T.V.A. A DECAISSER	62 986.00	48 435.00	14 551.00	30.04
44586500 Tva sur avoir à rece	53.80		53.80	
44860000 ETAT - CHARGES A PAY	62 374.64	43 721.00	18 653.64	42.67
AUTRES DETTES	139 209.21	128 248.94	10 960.27	8.55
41100000 CLIENTS	19 398.81	77 609.32	58 210.51	75.00
41980000 CLIENTS CRDT - RAB.R	119 810.40	50 639.62	69 170.78	136.59

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	6 937 909.07	8 297 841.92	1 359 932.85	16.39
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	7 051 640.08	8 380 807.47	1 329 167.39	15.86
70970000 R R R ACCORDES /VEN	113 731.01	82 965.55	30 765.46	37.08
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	58 374.57	54 534.28	3 840.29	7.04
70850000 PROD.ACT.ANNEXES : P	32 685.33	29 306.75	3 378.58	11.53
70880000 PROD.ACT.ANNEXES : A	24 889.24		24 889.24	
70881000 ECO CONTRIBUTION DIRECT	800.00	25 227.53	24 427.53	96.83
Chiffre d'affaires NET	6 996 283.64	8 352 376.20	1 356 092.56	16.24
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT), TRANSF.DE CHARGES	112 822.98	587 353.66	474 530.68	80.79
78150000 REPRISE.PROV/R&C FINANCIE		231 850.00	231 850.00	100.00
78173000 REPR./PROV. POUR DEP	7 554.66	257 160.58	249 605.92	97.06
78174000 REPR./PROV. POUR DEP	51 833.63	17 677.35	34 156.28	193.22
79120000 TRANSFERT DE CHARGES EXPL	53 434.69	80 665.73	27 231.04	33.76
AUTRES PRODUITS	886.38	769.69	116.69	15.16
75800000 PRODUITS DIVERS DE G	886.38	769.69	116.69	15.16
Total des Produits d'exploitation	7 109 993.00	8 940 499.55	1 830 506.55	20.47
ACHATS DE MARCHANDISES	4 255 339.20	5 341 625.26	1 086 286.06	20.34
60700000 ACHATS M/SES STOCK	4 246 379.09	5 337 043.08	1 090 663.99	20.44
60702000 ACHATS DE MARCHANDIS	8 960.11	4 582.18	4 377.93	95.54
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	188 328.43	310 288.79	121 960.36	39.31
60370000 VARIATION STOCK MARCH	188 328.43	310 288.79	121 960.36	39.31
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	311.90	1 432.41	1 120.51	78.23
60260000 ACHATS EMBALLAGES	311.90	1 432.41	1 120.51	78.23
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 601 300.99	1 617 575.93	16 274.94	1.01
60400000 ACHATS D'ETUDES & PR	6 454.40	45 923.24	52 377.64	114.05
60410000 SAV SOUS TRAITANCE	21 496.54		21 496.54	
60610000 ACHATS NON STOCKES -	3 581.44	4 655.59	1 074.15	23.07
60630000 ACHATS NON STOCKES -	1 376.05	4 230.14	2 854.09	67.47
60640000 ACHATS NON STOCKES -	5 847.27	7 927.17	2 079.90	26.24
60680000 CARBURANT	38 272.78	33 170.44	5 102.34	15.38
61100000 SOUS TRAITANCE GENER	13.60	4.96	8.64	174.19
61320000 LOCATIONS IMMOBILIER	356 924.45	354 965.69	1 958.76	0.55
61340000 LOCATIONS VEHICULES	90 214.89	86 989.98	3 224.91	3.71
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	9 276.91	15 560.75	6 283.84	40.38
61400000 CHARGES LOCATIVES ET	24 948.65	18 337.92	6 610.73	36.05
61520000 ENTRETIEN & REPARATI	23 560.00		23 560.00	
61550000 ENTRETIEN & REPARATI	221.00		221.00	
61551000 ENTRETIEN & REPARATI	9 341.23	14 464.97	5 123.74	35.42
61560000 MAINTENANCE	1 345.35	2 509.09	1 163.74	46.38
61562000 MAINTENANCE SOFT	29 314.68	31 172.63	1 857.95	5.96
61580000 ENTRETIEN DES LOCAUX	11 128.58	12 754.83	1 626.25	12.75
61610000 PRIMES D'ASSURANCE -	10 206.24	15 835.55	5 629.31	35.55
61637000 PRIMES D'ASSURANCE - FLOTES	19 274.84	16 929.80	2 345.04	13.85
61650000 PRIMES D'ASSURANCE - SFAC	45 954.60	48 032.21	2 077.61	4.33
61810000 DOCUMENTATION GENERA	764.81	1 560.32	795.51	50.98
61830000 DOCUMENTATION TECHNI	6 123.41	4 799.00	1 324.41	27.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61850000 FRAIS DE COLLOQUES,S	18 902.68	16 709.81	2 192.87	13.12
62110000 PERSONNEL INTERIMAIR	16 650.02	25 104.88	8 454.86	33.68
62220000 COMMISSIONS ET COURT	137 128.45	156 204.36	19 075.91	12.21
62260000 HONORAIRES	9 940.02	27 829.91	17 889.89	64.28
62261000 HONORAIRES CAC	24 014.00	23 243.50	770.50	3.31
62261100 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	36 405.61	41 720.00	5 314.39	12.74
62261200 Honoraires com et MKT	1 300.00	12 680.00	11 380.00	89.75
62261300 Honoraires frais d'études	7 495.00		7 495.00	
62310000 ANNONCES ET INSERTIO	3 027.67	5 080.06	2 052.39	40.40
62320000 ECHANTILLONS	9 591.04	22 585.46	12 994.42	57.53
62330000 FOIRES ET EXPOSITION	73 782.10	70 639.45	3 142.65	4.45
62340000 CADEAUX A LA CLIENTE	697.21	1 384.72	687.51	49.65
62360000 CATALOGUES ET IMPRIM	33 190.89	24 915.84	8 275.05	33.21
62380000 DIVERS (POURBOIRES,D	1 130.00	1 100.00	30.00	2.73
62410000 TRANSPORTS SUR ACHAT	4 569.49	13 278.13	8 708.64	65.59
62420000 TRANSPORTS SUR VENTE	290 142.31	257 748.80	32 393.51	12.57
62480000 TRANSPORTS DIVERS	127.20		127.20	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENT	121 306.21	118 147.51	3 158.70	2.67
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT	14 568.00		14 568.00	
62571000 RECEPTIONS TAX NON D	25 007.13	29 189.87	4 182.74	14.33
62600000 FRAIS POSTAUX ET FRA	11 537.94	11 954.32	416.38	3.48
62610000 FRAIS DE TELECOM.	18 248.84	19 113.99	865.15	4.53
62610100 TELEPHONE PORTABLE		600.36	600.36	100.00
62612000 TELEPHONE MOBIL.	2 247.92		2 247.92	
62750000 FRAIS SUR EFFETS (CO	5 774.72	5 937.47	162.75	2.74
62780000 AUTRES FRAIS ET COMM	2 678.06	3 177.07	499.01	15.71
62810000 CONCOURS DIVERS (COT	21 221.06	9 406.14	11 814.92	125.61
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	7 884.50		7 884.50	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	143 441.24	104 755.75	38 685.49	36.93
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	58 883.05	63 084.75	4 201.70	6.66
63511000 CFE - CVAE	22 799.00	22 714.00	85.00	0.37
63512000 TAXES FONCIERES	6 818.83	6 312.00	506.83	8.03
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	39 051.00		39 051.00	
63514000 TAXE SUR LES VEHICUL	7 430.00	7 066.00	364.00	5.15
63700000 AUTRES IMPOTS ET TAX	7 092.12	3 689.00	3 403.12	92.25
63780000 DROITS DE DOUANE	1 367.24	1 890.00	522.76	27.66
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 669 945.24	1 611 248.69	58 696.55	3.64
64110000 SALAIRES,APPOINTEMEN	1 474 508.07	1 559 670.86	85 162.79	5.46
64120000 CONGES PAYES	12 193.00	15 238.00	27 431.00	180.02
64130000 PRIMES ET GRATIFICAT	26 841.00	8 918.50	35 759.50	400.96
64140000 INDEMNITES ET AVANTA	156 403.17	75 734.33	80 668.84	106.52
CHARGES SOCIALES	712 092.92	699 472.35	12 620.57	1.80
64510000 COTISATIONS A L'URSS	424 248.89	458 076.76	33 827.87	7.38
64520000 COTISATIONS AUX MUTU	44 074.74	42 929.28	1 145.46	2.67
64530000 COTISATIONS AUX CAIS	132 843.15	143 908.05	11 064.90	7.69
64540000 COTISATIONS AUX ASSE	61 600.40	65 429.34	3 828.94	5.85
64580000 COTISATIONS AUX AUTR	33 456.00	10 870.00	44 326.00	407.78
64710000 AUTRES CH.SOC. - PRE	9 052.79	15 499.95	6 447.16	41.59
64750000 AUTRES CH.SOC. - MED	2 596.00	2 878.97	282.97	9.83
64800000 AUTRES CHARGES DE PE	4 220.95		4 220.95	
64900000 CICE		18 380.00	18 380.00	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	76 102.55	75 227.68	874.87	1.16
68111000 DOT.AUX AMTS. DES IM	35 514.37	36 380.43	866.06	2.38
68112000 DOT.AUX AMTS. DES IM	40 588.18	38 847.25	1 740.93	4.48
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	57 950.29	36 740.67	21 209.62	57.73
68173000 DOT PROV DEPR STOCK	12 578.10		12 578.10	
68174000 DOT.PROV DEPR CREANCES	45 372.19	36 740.67	8 631.52	23.49
DOTATIONS AUX PROVISIONS		168 125.00	168 125.00	100.00
68150000 DOT. AUX PROVISIONS RISQUES CH		168 125.00	168 125.00	100.00
AUTRES CHARGES	74 495.19	51 772.17	22 723.02	43.89
65160000 RECYLUM ET DEEE	32 403.58	31 881.96	521.62	1.64
65410000 PERTES SUR CREANCES	41 988.32	19 806.24	22 182.08	112.00
65800000 CHARGES DIVERSES DE	103.29	83.97	19.32	23.01
Total des Charges d'exploitation	8 779 307.95	10 018 264.70	1 238 956.75	12.37
Résultat d'exploitation	1 669 314.95	1 077 765.15	591 549.80	54.89
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	43.86	0.94	42.92	NS
76500000 ESCOMPTES OBTENUS	43.86	0.94	42.92	NS
Total des Produits financiers	43.86	0.94	42.92	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 689.05	782.02	907.03	115.99
66160000 CH.D'INT.BANCAIRES E	269.61		269.61	
66500000 ESCOMPTES ACCORDES	1 419.44	782.02	637.42	81.51
Total des Charges financières	1 689.05	782.02	907.03	115.99
Résultat financier	1 645.19	781.08	864.11	110.63
Résultat courant avant impôts	1 670 960.14	1 078 546.23	592 413.91	54.93
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	14 100.22	106 613.84	92 513.62	86.77
77180000 AUTRES PTS EXC. SUR OP. GEST	14 100.22	106 613.84	92 513.62	86.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 899.99		4 899.99	
77520000 PRODUIT CESSIION IMMO COR	4 899.99		4 899.99	
Total des Produits exceptionnels	19 000.21	106 613.84	87 613.63	82.18
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	13 406.00	381.28	13 024.72	NS
67120000 CH.EXCEPT /OPER.GEST	35.00	78.66	43.66	55.50
67200000 CH.EXCEPT / EXERCICE	13 371.00	302.62	13 068.38	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	69 109.79	235 495.49	166 385.70	70.65
67510000 VAL.COMPT.DES ELEM D	122.84		122.84	
67520000 VAL.COMPT.DES ELEM D	53 892.03	431.55	53 460.48	NS
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	15 094.92	235 063.94	219 969.02	93.58
Total des Charges exceptionnelles	82 515.79	235 876.77	153 360.98	65.02

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

TARGETTI FRANCE
2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 986 195 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	6 996 284 Euros
- Résultat net comptable,	(1 734 476) Euros

Fait à PARIS
Le

Patrick Bourdin
Expert Comptable

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A
92160 ANTONY

DOSSIER FISCAL

B2C
43/ 45 rue de Naples

75008 PARIS
01 82 73 01 40



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
TARGETTI FRANCE		2 rue de la Renaissance - Bat	
SIRET	3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4	92160 ANTONY	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	1 692 075
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19%				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ChC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
B2C 43/ 45 rue de Naples 75006 PARIS Tél: 01 82 73 01 40			
CGA/OMGA	Visueur conventionné	Cocher la case correspondante	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:			Date: 26/02/2020 Lieu: Paris
			Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en f a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	

[illegible]

• NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
• ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

ANNÉE 2019 ou exercice

du 01/01/2019

Adresse 2 rue de la Renaissance - Bat. A 92160 ANTONY

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	ALLEGATIERE Frédéric Directeur Général				90 Chem de la Croix Gariaban 13400 AUBAGNE			
2	ARCAMONE Alain Resp Commercial sect Sud Ouest				62 Chemin de Mazade 31190 MIREMONT			
3	EL BAAMRANI PATRICIA Resp Prescription IDF				4 ALLEE DE LA CASCADE 92500 RUEIL MALMAISON			
4	COSTA-DROLON Benjamin Resp Prescription Nord Oues				47 rue des teinturiers 14000 CAEN			
5	FUTIN Fabrice Resp Prescript Rhône Alpes Auv				159 Allée du Puits du Deo 69480 POMMIERS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	132 152		3 861		136 013			136 013
2	91 381				91 381			91 381
3	85 994				85 994			85 994
4	72 565				72 565			72 565
5	69 563				69 563			69 563
6								
7								
8								
9								
10								
**	451 656		3 861		455 517			455 517

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑨) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑩	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑪	455 517	- de l'exercice 2019 ⑫	1 642 960
- de l'exercice précédent ⑬	559 929	- de l'exercice précédent ⑭	1 006 364
Nom et qualité du signataire		A Paris le 26/02/2020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Page 27

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 92160 ANTONY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4 Néant ☐ *

				Exercice N clos le 31 12 2019	N-1 31 12 2018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 108	55 745
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	10 505	97 636
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	93 389	83 062
TOTAL (II)		BJ	BK	124 001	236 443
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	8 660	202 011
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	14 163	11 875
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 439 917	1 553 919
	Autres créances (3)	BZ	CA	181 448	227 759
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Disponibilités	CF	CG	171 166	374 327
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	46 840	50 252
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 862 194	2 420 144
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 986 195	2 656 587
	Revenus : (1) Dont droit au bail		CP	78 663	
	Clause de réserve de propriété *				
	Immobilisations :				
	Stocks :				
	Créances :				

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Page 28

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 607 000)	DA	607 000	607 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 360 933	3 360 933
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	53 421	53 421
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	327 731	327 731
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(3 607 143)	(2 424 395)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 734 476)	(1 182 748)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(992 533)	741 943
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131 966	527
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	83 417	45 419
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 038 037	1 243 722
	Dettes fiscales et sociales	DY	556 099	466 728
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	139 209	128 249
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 948 728	1 884 645
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 986 195	2 656 587
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 948 728	1 884 645
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	131 554	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Page 29

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 763 722	FB	174 187	FC	6 937 909	8 297 842	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
		services*	FG	53 037	FH	5 338	FI	58 375	54 534
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 816 759	FK	179 525	FL	6 996 284	8 352 376	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	112 823	587 354	
	Autres produits (1) (11)					FQ	886	770	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 109 993	8 940 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 255 339	5 341 625
	Variation de stock (marchandises)*						FT	188 328	310 289
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	312	1 432
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 601 301	1 617 576
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	143 441	104 756
	Salaires et traitements*						FY	1 669 945	1 611 249
	Charges sociales (10)						FZ	712 093	699 472
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	76 103	75 228
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	57 950
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		168 125
	Autres charges (12)						GE	74 495	51 772
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 779 308	10 018 265
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 669 315)	(1 077 765)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	44	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	44	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 689	782
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 689	782
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 645)	(781)	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	(1 670 960)	(1 078 546)	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020
Page 30

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	14 100	106 614	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	4 900		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	19 000	106 614	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	13 406	381	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	69 110	235 495	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	82 516	235 877	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(63 516)	(129 263)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		(25 061)	
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)										HL	7 129 037	9 047 114	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)										HM	8 863 513	10 229 862	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(1 734 476)	(1 182 748)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								HP			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IH			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IJ			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IK			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IX			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								RD			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	53 435	80 666	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives obligatoires								A3			
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite Madelin								A4	32 404	31 882	
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite Madelin								A5			
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite Madelin								A6			
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite Madelin								A7			
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite Madelin								A8			
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite Madelin								A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Cf état annexe									82 516		19 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Page 31

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

31/12/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		TARGETTI FRANCE		Néant			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Constitutive à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	2 166 730	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	6 067	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	319 437	KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	169 634	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	495 138	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	83 062	IU	IV
	TOTAL IV			LQ	83 062	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	2 744 929	OH	OJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agents, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF
	TOTAL III			IV	NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	M7	OW
	Autres participations			IO	OX	OY	OZ
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL	OM

Formulaire obligatoire annexe 57 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	310 473	PF	35 514	PG	46 645	PH	299 343
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 067	QA		QB	6 067	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	234 358	QE	31 944	QF	266 302	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	157 076	QM	8 644	QN	90 859	QO	74 861
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	397 501	QV	40 588	QW	363 228	QX	74 861
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	707 975	OP	76 102	OQ	409 873	OR	374 204

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
TOTAL I								
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL II								
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
TOTAL IV								
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général sans versement (NP + NQ + NR)	NW			Total général sans versement (NS + NT + NU)	NY		Total général sans versement (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros. B2C

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Page 34

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6I	6J	6K	6L
		6M	6N	6O	6P
	Sur stocks et en cours	6Q	6R	6S	6T
	Sur comptes clients	6U	6V	6W	6X
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Y	6Z	7A	7B
	TOTAL III	7C	7D	7E	7F
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7G	7H	7I	7J
	Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Page 35

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

31/12/2019

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Page 36

Formulaire obligatoire cartouche 53
A du Code Général des Impôts

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	93 389	UV	78 663	UW	14 726				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	82 522		82 522						
	Autres créances clients	UX	1 411 765		1 411 765						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieure ou non constatée) *	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 907		4 907						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	468		468						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	123 718		123 718					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 334		39 334					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	4 881		4 881					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 140		8 140						
	Charges constatées d'avance	VS	46 840		46 840						
	TOTAUX		VT	1 815 963	VU	1 801 237	VV	14 726			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	131 966		131 966						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 038 037		2 038 037						
Personnel et comptes rattachés		8C	222 706		222 706						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	195 802		195 802						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	63 040		63 040						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	74 551		74 551						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	139 209		139 209						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 865 311	VZ	2 865 311						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020
Page 37

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9									
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	35 346	NE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	7 430		42 776				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		RB	)						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	6 600	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	6 635			
	Amendes et pénalités		WJ	35	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7		
	Quote-part		Desiderata réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						Y8			
		- imposées au taux de 0 %						ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme				WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	49 411		
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS	1 734 476		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV				
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH				
			- imposées aux taux de 19 %						WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								Y6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5				
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement pour l'agriculture (art. 44 septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arriere du déficit		ZI		YG				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH	1 741 486		
III RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI							
				déficit (II moins I)					XJ	1 692 075			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	1 692 075			

Désignation de l'entreprise

TARGETTI FRANCE

Néant

I

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

1 691 514

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

1 691 514

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

1 692 075

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

3 383 588

II

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 1er du CGI dotations de l'exercice

ZT

102 352

III

PROVISIONS ET CHARGES A PA ER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP T

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

Effort construction

9K

6 600

9L

7 010

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

6 600

YO

7 010

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

11
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Form with multiple sections: ORIGINES, AFFECTATIONS, RENSEIGNEMENTS DIVERS, ENGAGEMENTS, IMPÔTS ET TAXES, TVA, DIVERS, RÉGIME DE GROUPE. Includes fields for company name (TARGETTI FRANCE), various financial data points, and checkboxes for group regime.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	sortie immob inc	46 768		46 645		123
	2	sortie mat indus	6 067		6 067		
	3	sortie AAI div	319 437		266 302		53 135
	4	sortie mat bur m	91 617		90 859		758
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(123)	(123)				
	2						
	3	(53 135)	(53 135)				
	4	4 900	4 142	4 142			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		(49 116)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Montant
restant à
réintégrer

Montant restant
à réintégrer

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Montant restant
à réintégrer

B2C

Formulaire obligatoire (article 11 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☒

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2020
Page 43

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art - -5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 44
DGFIP N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

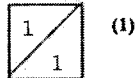
Désignation de l'entreprise : TARGETTI FRANCE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	25
dont apprentis		YF	1
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	6 996 284
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	6 996 284
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	4 255 651
Variation négative des stocks		OQ	188 328
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 144 885
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	74 495
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	5 663 359
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 332 924
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 332 924
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	6 996 284
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2019
Date de cessation		GZ	31/12/2019
		HR	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférents à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation fournie des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE31122019N° SIRET32816319100104

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISETARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie)2 rue de la Renaissance - Bat A

CODE POSTAL92160VILLEANTONY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entrepriseP11

Nombre total de parts ou d'actions correspondantesP330350

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entrepriseP2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantesP4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

DénominationTARGETTI SANKEY SPA

N° SIREN (si société établie en France)000000000

% de détention00.00

Nb de parts ou actions30350

Adresse : N°164

VoieVia Pratèsè

Code postal99999

CommuneFlorence

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

Page 46

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie)

2 rue de la Renaissance - Bat A

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

TARGETTI FRANCE
SAS au capital de 607.000 €uros
2, rue de la Renaissance – Bâtiment A – 92160 Antony
RCS NANTERRE 328 163 191

KPMG SA
Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Le 13 mai 2020

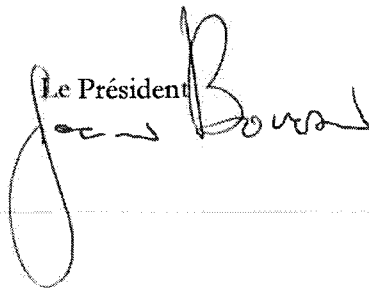
Lettre remise en main propre contre décharge

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée générale de notre Société, qui se tiendra au siège social, le 25 mai 2020 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Quitus au Président.
- Renouvellement du mandat du Président.
- Affectation du résultat.
- Continuité de la Société
- Pouvoirs pour les formalités.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président


TARGETTI FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros
Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 Antony
328 163 191 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

L'An deux mille vingt,

Le vingt-cinq mai, à 10 heures

La société **3F FILIPPI SPA**, société de droit italien ayant son siège social sis 28 Via del Savena – 40065 Pianoro (Italie), représentée par Madame Mirella MANDRIOLI, associé unique de la société **TARGETTI FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros, s'est réunie en son siège social, sur convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni BONAZZI, Président.

L'Assemblée réunissant ainsi la totalité des actions de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Associé Unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Quitus au Président.
- Renouvellement du mandat du Président.
- Affectation du résultat.
- Continuité de la Société.
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- l'inventaire, les comptes annuels ainsi que leurs annexes ;
- le projet de texte des résolutions présentées à l'assemblée générale.

Il précise que l'établissement des comptes de l'exercice a été réalisé conformément aux normes comptables en vigueur.

Puis il donne lecture de son rapport.

Après en avoir délibéré, et personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice,

approuve le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par une perte nette comptable de (1.734.476) euros.

L'Associé Unique approuve la proposition du Président de la Société et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à nouveau » qui passe ainsi de (3.607.143) euros à (5.341.619) euros.

Le total des capitaux propres s'élève à (992.533) euros pour un capital social de 607.000 euros.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions légales, rappelle que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices ont été les suivants :

- au titre de l'exercice 2016 néant €
- au titre de l'exercice 2017 néant €
- au titre de l'exercice 2018 néant €

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver les conclusions et donne quitus au président à cet égard.

QUATRIÈME DECISION

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI pour une durée d'un an. En conséquence, son mandat prendra fin avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Associé Unique décide que Monsieur Giovanni BONAZZI n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Président.

CINQUIÈME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, desquels il résulte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas dissoudre la société.

L'Associé Unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2021.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

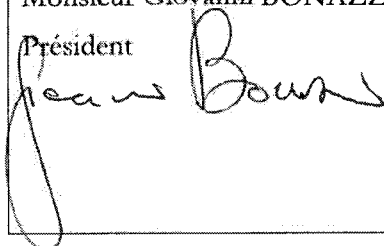
Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Monsieur Giovanni BONAZZI

Président



TARGETTI FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros
Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 Antony
328 163 191 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2020

Cher Associé,

Conformément à la loi et aux statuts, le président de votre Société vous a convoqué en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Il vous sera donné toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

1.1.1. Risques financiers

Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et trésorerie

- Risques de prix : la Société n'est pas exposée à un risque significatif de prix.
- Risque de crédit, de liquidité et trésorerie : la Société n'est pas exposée à un risque significatif.

Exposition de la Société aux risques de marché (taux, change, instruments financiers)

- Risques de taux : la Société n'a pas souscrit d'emprunt à taux variable et n'est pas exposée à un risque de taux significatif.
- Risques de change : non significatifs.
- Risques de contrepartie sur instruments financiers : non significatifs.

1.1.2. Utilisation des instruments financiers (objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers)

Élément non pertinent.

1.1.3. Autres risques significatifs

- Risques juridiques et litiges : la Société n'est partie à aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

- Autres risques significatifs : la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux, s'il y a lieu, présentés ci-dessus.

1.2. Prises de participations significatives par la Société et prise de contrôle dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé

En application des articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce, il est précisé que, au cours de l'exercice écoulé, les prises de participation représentant plus de 5%, 10%, 20%, 30%, 33,33%, 50% ou 66,66% du capital ou des droits de vote, ou les prises de contrôle, intervenues dans une société ayant son siège en France, sont les suivantes :

NEANT.

1.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, à l'exception des événements suivants :

- Changement du Directeur Général depuis le 9 mars 2020 ; et
- Epidémie du Covid-19.

A cet égard, il convient de noter que l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 laisse présager une baisse significative de l'activité en raison notamment des mesures de confinement prises par le gouvernement français à compter du 16 mars 2020. Toutefois, il convient de noter que le financement de notre Société par l'associé unique nous assurera une continuité d'exploitation.

1.4. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires a considérablement baissé, de même manière que la perte de l'exercice, qui a augmenté.

II. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pour répondre aux stipulations de l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

III. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année passée.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

IV. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6.996.284 euros, contre 8.352.376 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'est élevé à 7.109.993 euros contre 8.940.500 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 1.669.945 euros, contre 1.611.249 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 712.093 euros contre 699.472 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.779.308 euros contre 10.018.265 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice s'est traduit par une perte de (1.699.315) euros contre une perte de (1.077.765) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de (1.645) euros, il fait ressortir une perte de (1.670.960) euros contre une perte de (1.078.546) euros pour l'exercice précédent.

Après imputation du résultat exceptionnel de (63.516) euros, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par une perte nette de (1.734.476) euros contre une perte nette de (1.182.748) euros pour l'exercice précédent.

V. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui s'élève à (1.734.476) euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à nouveau » qui passerait ainsi de (3.607.143) euros à (5.341.619) euros.

Le total des capitaux propres s'élèverait à (992.533) euros pour un capital social de 607.000 euros.

Nous vous précisons qu'en application de l'article L 233-42 du Code de commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il résulte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Nous devons donc décider de dissoudre ou non la Société.

Eu égard aux perspectives d'avenir de la Société, nous vous demandons de ne pas dissoudre la Société.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il vous est indiqué ci-après les distributions de dividendes effectuées au cours des trois exercices précédents :

- au titre de l'exercice 2016Néant
- au titre de l'exercice 2017Néant
- au titre de l'exercice 2018Néant

VII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Pour satisfaire aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que la détermination du résultat fiscal n'a pas comporté de réintégration pour charges et dépenses somptuaires prévues à l'article 39-4 dudit Code.

VIII. MANDAT DU PRESIDENT

Le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI arrive à expiration, de sorte que les associés seront interrogés sur son renouvellement.

IX. MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

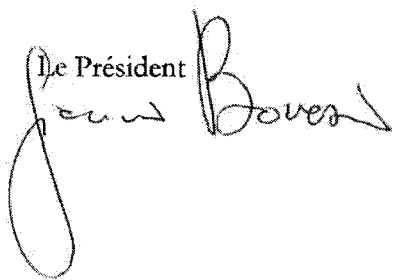
Nous vous rappelons que le mandat du Commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

X. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le Rapport du Commissaire aux comptes fait état des éventuelles conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner jusqu'à présent et espérons qu'à la lecture de ce rapport et par votre vote, vous ratifierez les résolutions qui vous sont proposées.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Le Président


POUVOIR

Je soussigné : Monsieur Giovanni BONAZZI

Représentant légal de la société : TARGETTI FRANCE

Dont le siège social est : 2, rue de la Renaissance – Bâtiment A – 92160 Antony

Donne pouvoir par les présentes à : **CS AVOCATS ASSOCIÉS**
24, avenue Hoche – 75008 PARIS

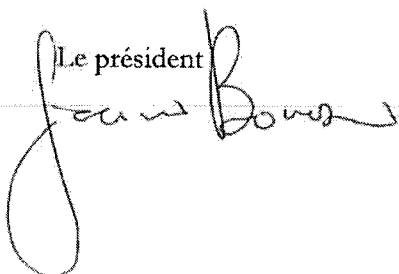
Aux fins d'accomplir tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des Registres.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à PARIS
Le 25 mai 2020

Le président





KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Targetti France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Targetti France S.A.S.
2, rue de la renaissance, Bat A - 92160 Antony
Ce rapport contient 21 pages
Référence : CC-202-023



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Targetti France S.A.S.

Siège social : 2, rue de la renaissance, Bat A - 92160 Antony
Capital social : € 607 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Associé unique de la société Targetti France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Targetti France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 19 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Targetti France S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
20 mai 2020

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, arrêté le 19 mai 2020, et dans les autres documents adressés à l'Associée Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes .

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Targetti France S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
20 mai 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 mai 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

**Catherine
Chassaing**

Signature numérique de
Catherine Chassaing
Date : 2020.05.20
16:47:18 +02'00'

Catherine Chassaing
Associée

Comptes annuels

TARGETTI FRANCE

2 rue de la Renaissance - Bat A

92160 ANTONY

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2019

APE : 4669A SIRET : 32816319100104

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	319 450	299 343	20 108	55 745	35 637	63.93
	Fonds commercial (1)	1 800 512	1 800 512				
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	85 366	74 861	10 505	97 636	87 132	89.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	93 389		93 389	83 062	10 327	12.43
	Total II	2 298 716	2 174 715	124 001	236 443	112 442	47.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	35 068	26 408	8 660	202 011	193 352	95.71
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 163		14 163	11 875	2 288	19.27
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 494 286	54 369	1 439 917	1 553 919	114 002	7.34
	Autres créances	181 448		181 448	227 759	46 311	20.33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	171 166		171 166	374 327	203 162	54.27
	Charges constatées d'avance (3)	46 840		46 840	50 252	3 411	6.79
	Total III	1 942 971	80 777	1 862 194	2 420 144	557 951	23.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 241 688	2 255 493	1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 607 000)	607 000	607 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 360 933	3 360 933		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	53 421	53 421		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	327 731	327 731		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 607 143	2 424 395	1 182 748	48.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 734 476	1 182 748	551 728	46.65
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	992 533	741 943	1 734 476	233.77
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 000	30 000		
	Provisions pour charges				
	Total III	30 000	30 000		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	131 966	527	131 439	NS
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 417	45 419	37 999	83.66
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	1 243 722	794 314	63.87
	Dettes fiscales et sociales	556 099	466 728	89 371	19.15
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	139 209	128 249	10 960	8.55
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 948 728	1 884 645	1 064 083	56.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 986 195	2 656 587	670 393	25.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	6 763 722	174 187	6 937 909	8 297 842	1 359 933	16.39
Production vendue de biens						
Production vendue de services	53 037	5 338	58 375	54 534	3 840	7.04
Chiffre d'affaires NET	6 816 759	179 525	6 996 284	8 352 376	1 356 093	16.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			112 823	587 354	474 531	80.79
Autres produits			886	770	117	15.16
Total des Produits d'exploitation (I)			7 109 993	8 940 500	1 830 507	20.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 255 339	5 341 625	1 086 286	20.34
Variation de stock (marchandises)			188 328	310 289	121 960	39.31
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312	1 432	1 121	78.23
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 601 301	1 617 576	16 275	1.01
Impôts, taxes et versements assimilés			143 441	104 756	38 685	36.93
Salaires et traitements			1 669 945	1 611 249	58 697	3.64
Charges sociales			712 093	699 472	12 621	1.80
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 103	75 228	875	1.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			57 950	36 741	21 210	57.73
Dotations aux provisions				168 125	168 125	100.00
Autres charges			74 495	51 772	22 723	43.89
Total des Charges d'exploitation (II)			8 779 308	10 018 265	1 238 957	12.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 669 315	1 077 765	591 550	54.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	44	1	43	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	44	1	43	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 689	782	907	115.99
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 689	782	907	115.99
2. Résultat financier (V-VI)	1 645	781	864	110.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 670 960	1 078 546	592 414	54.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 100	106 614	92 514	86.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 900		4 900	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	19 000	106 614	87 614	82.18
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 406	381	13 025	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	69 110	235 495	166 386	70.65
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	82 516	235 877	153 361	65.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	63 516	129 263	65 747	50.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		25 061	25 061	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	7 129 037	9 047 114	1 918 077	21.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 863 513	10 229 862	1 366 350	13.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 734 476	1 182 748	551 728	46.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Créances immobilisées	11
Dépréciation des stocks et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	12
Détail des produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	13
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 986 194.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 996 283.64 Euros et dégageant un déficit de 1 734 475.72- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a transféré son siège social de Paris à Anthony, le 23/12/2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus (COVID-19) était une pandémie en raison de sa propagation rapide dans le monde entier, avec plus de 150 pays touchés à date. De nombreux gouvernements prennent des mesures de plus en plus strictes pour aider à contenir ou à retarder la propagation du virus. A l'heure actuelle, l'incertitude économique s'accroît considérablement.

L'épidémie de coronavirus et ses impacts connexes sont considérés comme un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 et ne nécessitent pas d'ajustements dans les états financiers au 31 décembre 2019.

En raison de l'incertitude quant à l'issue des événements, nous ne pouvons raisonnablement estimer l'incidence que ces événements auront sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société en 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Mention sur la continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice écoulé, la société Targetti France a bénéficié du soutien actif de son actionnaire Targetti Sankey S.p.A sous forme d'un compte fournisseur à hauteur de 1 230 733,41 euros.

La société Targetti Sankey S.p.A actionnaire majoritaire de notre société, a réitéré son soutien financier par courrier

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 166 730		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		
Installations générales agencements aménagements divers	319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	169 634		7 349
TOTAL	495 138		7 349
Prêts, autres immobilisations financières	83 062		10 871
TOTAL	83 062		10 871
TOTAL GENERAL	2 744 929		18 220

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		46 768	2 119 962	2 119 962
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 067		
Installations générales agencements aménagements divers		319 437		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		91 617	85 366	85 366
TOTAL		417 121	85 366	85 366
Prêts, autres immobilisations financières		544	93 389	93 389
TOTAL		544	93 389	93 389
TOTAL GENERAL		464 433	2 298 716	2 298 716

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	310 473	35 514	46 645	299 343
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 067		6 067	
Installations générales agencements aménagements divers	234 358	31 944	266 302	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	157 076	8 644	90 859	74 861
TOTAL	397 501	40 588	363 228	74 861
TOTAL GENERAL	707 975	76 102	409 873	374 204

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	35 514				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 944				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 644				
TOTAL	40 588				
TOTAL GENERAL	76 102				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	30 000				30 000
TOTAL	30 000				30 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 800 512				1 800 512
Sur stocks et en cours	21 385	12 578	7 555		26 408
Sur comptes clients	60 831	45 372	51 833		54 369
TOTAL	1 882 727	57 950	59 388		1 881 289
TOTAL GENERAL	1 912 727	57 950	59 388		1 911 289

Dont dotations et reprises d'exploitation		57 950	59 388		
---	--	--------	--------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 389	78 663	14 726
Clients douteux ou litigieux	82 522	82 522	
Autres créances clients	1 411 765	1 411 765	
Personnel et comptes rattachés	4 907	4 907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468	468	
Impôts sur les bénéfices	123 718	123 718	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 334	39 334	
Divers état et autres collectivités publiques	4 881	4 881	
Débiteurs divers	8 140	8 140	
Charges constatées d'avance	46 840	46 840	
TOTAL	1 815 963	1 801 237	14 726

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	131 966	131 966		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 038 037	2 038 037		
Personnel et comptes rattachés	222 706	222 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	195 802	195 802		
Taxe sur la valeur ajoutée	63 040	63 040		
Autres impôts taxes et assimilés	74 551	74 551		
Autres dettes	139 209	139 209		
TOTAL	2 865 311	2 865 311		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	20.0000	30 350			30 350

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds Commercial Targetti			1 790 512	1 790 512	1 790 512
Fonds Commercial Luxa Franc			10 000	10 000	10 000
Total			1 800 512	1 800 512	1 800 512

Le fonds de commerce a été acquis en 1999 lors de la fusion absorption AUTOGRAPHE par TARGETTI MLE.

Une provision pour dépréciation a été passée pour la valeur du fonds de commerce.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des logiciels est de 319 450 €.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, soit une période de 3 à 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage ind.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations Industrielles	Linéaire	5 à 10 ans
Installations, agenc. gén.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau & Info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 489
Total	13 489

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs AAR	8 139
Indemn IJSS à recevoir	469
Solde CVAE à recevoir	4 881
Total	13 489

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 851
Dettes fiscales et sociales	369 123
Autres dettes	119 810
Total	672 196

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	46 840
Total	46 840

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers divers	11 062		
Livraison marchandises	13 712		
Recylum	14 955		
Fournitures de bureau	1 829		
chéques déjeuner	2 080		
Déplacements, réunions	2 168		
Documentation	324		
Téléphone	710		
Total	46 840		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	4 358		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 688 426		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	21
Employés	4
Total	25

Honoraires des commissaires aux comptes

Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans la lettre de mission. Les éventuelles autres diligences, non connues à ce jour, permettant d'émettre les rapports prévus par les textes légaux ou réglementaires feront l'objet d'une facturation distincte, qui sera précisée lors de la réalisation des travaux correspondants.

Les honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Les honoraires s'élèveront à 22 500 € hors taxes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2019, l'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) actualisé au taux de 0,77% avec une hypothèse de départ à la retraite volontaire du salarié à l'âge de 67 ans. Le calcul de ces indemnités tient compte d'un taux moyen d'augmentation de 1% et d'un taux de charges sociales patronales de 48%.

Le montant des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte de probabilités de survie et de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 204477 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Targetti Sankey	SPA	9 817 600	Florence - ITALIE

Title: Message de l'application

Message: L'exécution de la procédure stockée FS_DATECOURANT ne s'est pas déroulée normalement !

Comments: